

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

A military helicopter is shown in flight against a cloudy sky. In the foreground, two soldiers in camouflage uniforms are standing in a field of tall grass, looking towards the helicopter. One soldier is pointing upwards.

DOSSIER DÉFENSE ET NRBC

FORCES EN ACTION
SAUVER L'ÉQUIPAGE

LE MINISTRE
VISITE
LES FORCES

ARMÉES[♦]**D'AUJOURD'HUI**

FORCES EN ACTION

- 4** Recrutement : 48 heures pour convaincre
- 8** Forad : le côté obscur de la force
- 12** Esprit d'équipe
- 16** Portrait : la fibre textile
- 18** Les opérations en bref

MODERNISATION

- 20** Réforme des officiers du CTA

FOCUS DEFENSE

- 22** Spécial LPM : les ambitions stratégiques préservées
- 26** Joint Warrior, l'air de la coopération
- 30** Concertation au sommet
- 32** Conseiller juridique : un rôle clé en opérations
- 34** Les entreprises de défense sous surveillance
- 38** Cyberdéfense : interview d'un officier inséré à Tallinn
- 40** Au plus près des familles endeuillées
- 44** Souvenir français, interview du président de l'association
- 46** Repères

DOSSIER

- 48** NRBC : se défendre contre la menace

DÉTOURS CULTURE

- 62** Chant d'honneur

PERSPECTIVES

- 64** Histoire : attentat du Drakkar

KIOSQUE

ÉCOUTER ET ENTENDRE

ÉDITORIAL



R. CONNAN © DICOD

Le lancement cet été de la loi de programmation militaire 2014-2019 s'est accompagné d'une action pédagogique de grande ampleur sur les efforts consentis par la Défense pour maintenir son contrat opérationnel, mais aussi d'un dialogue renouvelé entre les responsables et les militaires à tous les niveaux.

Ce nouveau style de concertation est particulièrement visible à deux niveaux, celui des représentants des personnels militaires et celui des militaires dans leurs unités. La rénovation de la concertation militaire a été décidée en juillet par le président de la République qui avait reçu les délégués de ces instances (voir p. 30) – une rencontre jusque-là inédite. Le président comme le ministre ont salué l'originalité du modèle de concertation au sein des armées et insisté sur la nécessaire reconnaissance des spécificités du statut et des carrières militaires. Comme il s'y était engagé, le ministre les a défendues au niveau interministériel à l'occasion du débat sur la réforme des retraites.

Le second niveau de concertation est le nouveau style de rencontre que le ministre multiplie dans les forces : des visites en « immersion » (voir p. 46) où, malgré un agenda contraint, il consacre une journée entière à chaque unité, avec échange approfondi avec les différentes catégories de personnels militaires à l'occasion de tables rondes, une visite des lieux de vie et de travail. Un exercice où chacun peut exprimer librement ses inquiétudes. Chacune de ses visites permet au ministre de vérifier concrètement les dysfonctionnements du système de paie ou de soutien afin d'y apporter, demain, les aménagements nécessaires : Louvois, problèmes de fonctionnement matériel des unités ou faiblesse des moyens de soutien des bases de défense. C'est dans ce cadre qu'une enveloppe de 30 millions d'euros a été débloquée afin de renforcer les moyens des bases de défense, pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnels.

Pierre Bayle, directeur de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense



ARMÉES D'AUJOURD'HUI. **Directeur de la publication** : Pierre Bayle. **Chef du département rédactions** : lieutenant-colonel (air) Antoine Plantard. **Rédacteur en chef** : lieutenant-colonel (terre) Philippe Dupas. **Rédacteur en chef adjoint** : commandant (terre) Xave Gaspard (01 44 42 48 01). **Directrice artistique** : Micheline Jérôme (Key Graphic). **Secrétaire générale de rédaction** : Sybille Prenel. **Secrétaires de rédaction** : Yves Le Guludec, Patrice Mayon (Key Graphic). **Chef des reportages** : adjudant (air) Lionel Gioda (53 52). **Rédaction** : Carine Bobbera (48 07), capitaine (terre) Flora Cantin (33 18), Paul Hessenbruch (55 05), Éléonore Krempff (44 85), Samantha Lille (47 27), capitaine (air) Laetitia Perier (45 83), Loïc Picard (44 53). **Prestations extérieures** : Michel Goya, Camille Grand, Jean-Claude Jaeger, Nelly Moussu, Margaux Thuriot. **Service photo** : Jean-Jacques Chatard (46 98), sergent (air) Rémi Connan. **Service icono** : Christophe Deyres (48 35), Carole Vennin (45 09). **Chef de fabrication** : Thierry Lepesch : 01 44 42 32 42. **Photogravure** : Key Graphic. **Impression** : Groupe Maury Imprimeur. **Routage** : EDIACA. **Dépôt légal** : février 2003. Dicod – École militaire – 1, place Joffre – 75007 Paris. **N° ISSN** : 0338 - 3520. **Abonnement payant (ECPAD)** : 01 49 60 52 44. routage-abonnement@ecpad.fr. **Diffusion - abonnement gratuit** : sergent-chef (air) Céline Butaud : 01 44 42 40 07. celine.butaud@intradef.gouv.fr. **Contact publicité (ECPAD)** : Christelle Touzet : 01 49 60 58 56 / regie-publicitaire@ecpad.fr. **Couverture** : exercice CSAR sur la base aérienne 120 de Cazaux - Jean-Jacques Chatard © Dicod

FORCES EN ACTION

48 heures po



Recrutement pour convaincre



Ils rêvent d'être pilotes, parachutistes, marins... Quotidiennement, le fort de Vincennes accueille ces garçons et filles de 18 à 29 ans qui, durant deux jours, passeront visite médicale, tests cognitifs et psychologiques, épreuves sportives et entretien afin de concrétiser leur ambition : s'engager dans l'armée.

PAR CARINE BOBBERA / PHOTOS : JEAN-JACQUES CHATARD/DICOD



« Dans les deux prochains jours, se joue votre avenir.
Soyez vous-mêmes, soyez sérieux. »

Ci-dessus : première matinée. Après l'inscription administrative, les candidats disposent d'environ une heure pour consulter la documentation présentant les métiers des trois armées.

En haut à droite : l'après-midi débute par la visite médicale, baptisée Sigycop. À son issue, certains jeunes gens seront déclarés inaptes. Ici, un jeune homme passe un test auditif.

Ci-contre : le deuxième jour débute par une série de tests. La culture générale, la logique, la gestion du stress et pour certains l'anglais sont évalués durant toute la matinée.

Ci-dessous : dernière étape du recrutement, les épreuves sportives, qui débutent dans la cour du fort par un test d'endurance d'une dizaine de minutes.

En bas à droite : à l'issue des deux jours, un évaluateur examine l'ensemble des résultats et clôt la session par un entretien destiné à déterminer les motivations du candidat.





Fort neuf de Vincennes, 7h45. Sac de sport sur l'épaule, convocation à la main, une soixantaine de jeunes se présentent les uns après les autres à l'entrée du groupement de recrutement et de sélection (GRS). Pendant quatre demi-journées, ils vont passer des tests dans l'espoir d'entrer dans le métier des armes.

Répartis en trois groupes et munis d'un badge numéroté, ils se dirigent vers une grande salle. La première matinée est consacrée aux formalités administratives. Âgés de 18 à 29 ans, ils se sont préparés plusieurs semaines pour réussir ces tests. Leur niveau scolaire est hétéroclite : certains affichent un bac + 5, d'autres le brevet des collèges... Quelques-uns ont revêtu un costume cravate, d'autres sont venus en short et en claquettes. Certains arborent déjà une coupe de cheveux militaire réglementaire, d'autres font dans la fantaisie et portent une crête.

La grande majorité des postulants souhaitent intégrer l'armée de Terre. « Dans les prochaines 48 heures, se joue votre avenir. Soyez vous-mêmes, soyez sérieux. Il ne faut pas que vous ayez de regrets », recommande l'évaluateur, le major Erick Le Bail. Hors norme, le métier des armes nécessite de posséder des qualités permettant de gérer au mieux certaines contraintes : vivre en collectivité, accepter l'éloignement familial ou encore assumer le poids de la hiérarchie. « La sélection est là pour détecter les bons candidats et repérer leurs aptitudes pour endosser certaines fonctions particulières, explique le capitaine Virginie Bosio, chef de la section évaluation, psychologue au GRS de Vincennes. Ces évaluations servent à vérifier si le jeune a sa place dans l'institution. »

Midi sonne. En rang par deux dans la cour, les postulants se dirigent vers le mess tout en faisant connaissance. Ils s'interpellent par leur numéro de badge.

« Hé, le 13, tu veux faire quoi ? »

– Para.

– Comme moi !

– Et toi, le 8 ?

– Je veux être pilote de chasse, c'est mon rêve depuis que je suis gamin ! »

L'angoisse d'être déclaré inapte

Après le repas, direction la visite médicale. Dans un long couloir, ils attendent de rencontrer différents spécialistes pour une visite générale, le Sigycop, qui comprend l'observation des membres supérieurs et inférieurs, des yeux, du sens chromatique, de l'ouïe, et de l'état psychique. Cette visite est effectuée sous la responsabilité du médecin du centre de sélection, qui délivrera un certificat médico-administratif d'ap-

titude initiale. Beaucoup s'y rendent avec l'angoisse d'être déclaré inapte. Parfois l'inaptitude n'est que temporaire. C'est le cas pour Julien, a qui l'on a détecté une carie. « Évidemment je suis un peu déçu, mais je pourrai retenter ma chance dès que je me serai fait soigner par un dentiste. »

La première journée s'achève. À 18 heures, les candidats qui ont été déclarés aptes partent dîner au mess.

Ils se retrouvent le lendemain à 7h45, chacun s'appliquant sur ordinateur à effectuer les tests d'aptitudes militaires initiaux : un test cognitif pour évaluer leurs compétences intellectuelles, un inventaire de personnalité afin d'examiner leurs caractéristiques psychologiques personnelles, et un test de gestion du stress pour étudier les mécanismes qu'ils mettent en place pour gérer leurs émotions. « Ces tests sont pour moi les plus difficiles, confie Jonathan, qui veut devenir para. J'ai vraiment peur de les rater et de ne pas être retenu... »

À bout de souffle

Après le déjeuner, changement de tenue pour les épreuves sportives. « Les postulants sont notés sur leur résistance, mais aussi sur leur motivation et sur leur volonté de dépasser leurs limites », explique le major Le Bail. Dans la cour, les candidats débute le Luc-Léger, un test d'endurance d'une dizaine de minutes consistant à courir entre deux points à un rythme toujours plus soutenu. Progressivement, certains décrochent. « Le 4, vous vous arrêtez ! » crie le moniteur de sports qui surveille la séance. L'interpellé quitte la piste essoufflé. Puis ils enchaînent avec le parcours d'obstacles et les tractions. Luis, qui passe le dernier, réussit avec difficulté ses huit tractions « Je suis fier de moi. C'était vraiment dur », confie-t-il, tandis que l'une des deux filles de la sélection reçoit les compliments de l'ensemble du groupe pour ses performances sportives.

Au terme de cette deuxième journée, les candidats sont reçus en entretien par un évaluateur. Ce dernier s'appuie sur les résultats obtenus pour orienter la discussion et vérifier leur motivation à l'engagement.

« À l'année prochaine au Mali », lance un jeune à l'un de ses camarades en le quittant. Certains repartent confiants, d'autres espèrent, malgré leurs résultats, être intégrés au régiment de leurs rêves. Dans quelques jours, le conseiller en recrutement du Centre d'information et de recrutement des forces armées leur annoncera si leur candidature est retenue. Peut-être pousseront-ils dans quelques mois la porte de leur future unité ?

Forad Le côté obscur de la force



Spécialistes du combat en ville, les 125 hommes de la force adverse, la Forad, endossent systématiquement le rôle d'ennemis lors des exercices organisés par le Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine. En septembre, ils ont permis à des Britanniques de tester leurs capacités dans des combats de haute intensité au cœur du village factice de Beauséjour.





« La Forad possède un haut niveau de compétences. Ses hommes nous en ont fait baver. »

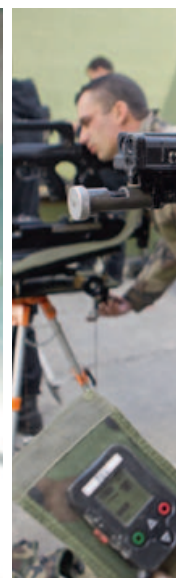
Ci-dessus : les combattants de la Forad, dont la tenue noire indique qu'ils jouent le rôle d'une armée conventionnelle, prennent position dans le village pour empêcher leurs adversaires d'avancer.

Au centre à gauche : certains se postent à l'intérieur d'édifices pour en interdire l'accès.

Au centre à droite : les troupes britanniques gagnent du terrain, progressant en s'aidant de fumigènes.

En bas à gauche : dans un vacarme assourdissant, les « hommes en noir » défendent les étages du bâtiment qu'ils occupent.

En bas à droite : après l'exercice, dans l'atelier de simbleautage, les hommes du Cenzub alignent l'axe des organes de visée avec celui des canons des armes utilisées et règlent les systèmes de simulation.





Village de Beauséjour. Au deuxième étage d'un bâtiment aux volets clos, une dizaine d'hommes armés, en treillis noir, sont postés, un genou à terre. Les canons de leurs fusils d'assaut sont dirigés vers l'unique accès : ils tiennent la cage d'escalier. Des rayons de lumière poussiéreux s'infiltrent par les fines ouvertures. Concentrés, ils sont prêts à défendre le lieu. Leur mission : simuler l'ennemi pour un entraînement au plus près du réel. Dans le scénario de l'exercice d'aujourd'hui, la Forad, ou force adverse, tient le rôle d'une armée conventionnelle. *« Elle peut également jouer des miliciens, portant alors un treillis bleu, une population civile ou des forces spéciales »*, explique le capitaine Ludwig, commandant d'unité de la Forad. Depuis 2006, année de création du Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (Cenzub), les 125 soldats de la force adverse effectuent plus de 200 jours de terrain par an. Ils entraînent au combat urbain jusqu'à deux sous-groupements tactiques interarmes, mais également des compagnies à la protection et au contrôle de foules. Les militaires de la Forad viennent de tous les régiments de l'armée de Terre. Appartenant aux armes de mêlée ou d'appui (infanterie, cavalerie, génie...), ils offrent toute la palette d'actions interarmes.

Retour à Beauséjour. Toujours postés à l'intérieur du bâtiment, les hommes en noir perçoivent de lointains ordres lancés en anglais. Des rafales de tirs d'armes légères résonnent dans la rue. Des fantassins s'infilrent. Les fumigènes masquent la progression de la troupe. Des soldats britanniques pénètrent en force au rez-de-chaussée, dans la fumée blanche, et se retrouvent face à la Forad. L'échange de tirs est immédiat et nourri. Un « foradien » est accroupi dans une pièce. Des bips venant de son gilet équipé du simulateur de tir de combat aux armes légères (STCAL) retentissent. Le boîtier relié au STCAL lui indique qu'il a été touché et quel est son état de santé : blessé léger, grave, décédé. Pour lui, le combat est fini : il vient d'être tué. *« Les hommes de la Forad sont autonomes et tous à même de prendre des décisions jusqu'au plus bas niveau. Cela permet une fluidité d'engagement et une sérénité dans le commandement. Connaissant bien le terrain, ils parviennent à prendre l'ascendant moral sur les troupes en exercice et à le conserver, »* constate le capitaine Ludwig. Pourtant, la Forad n'est pas là pour gagner le combat. Elle est un outil pédagogique permettant un entraînement des forces terrestres

dans des combats de haute intensité en zone urbaine. Présents sur le terrain tout au long de l'exercice, les instructeurs du Cenzub les informent de l'avancée et des prises de décision de l'unité britannique. Ils permettent ainsi à la force adverse de s'adapter et de faire travailler leurs opposants sur les modes d'action requis par ce milieu spécifique qu'est la ville. Des engagements à très courte portée, des milieux clos et réduits, une zone de combats en perpétuelle évolution, une menace venant des trois dimensions (aérienne, terrestre et souterraine), une maîtrise des feux au milieu d'une population civile : le combat urbain nécessite des nerfs à toute épreuve. Pour le chef du bureau entraînement et instruction, le lieutenant-colonel Jérôme Bouju, *« la Forad, en tant que compagnie permanente, connaît parfaitement les lieux et les savoir-faire. Elle représente une garantie en termes de sécurité du personnel et elle permet également de gagner un temps considérable lors des entraînements. C'est un outil rodé. »*

Bâtiment conquis en 2 h 30

Il a fallu 2 h 30 aux Britanniques pour conquérir le bâtiment. Le schéma d'exercice prévoyait moins. Un lieutenant anglo-saxon témoigne à chaud : *« La Forad possède vraiment un très haut niveau de compétence. Ses hommes nous en ont fait baver, mais je pense que ces conditions sont très proches de la réalité. »* Fin de l'exercice. Tandis que les sections débriefent avec les instructeurs, les hommes de la force adverse se rendent dans l'atelier de simbleautage. *« Après le démontage de l'armement, nous sommes obligés de régler tout le système de simulation. Nous refixons l'émetteur au niveau du canon de l'arme. Il détecte les départs de coup et envoie un rayon laser sur les capteurs du gilet. Sur ce dernier, nous réglons également le boîtier capteur pour qu'il réagisse sur l'armement. Ainsi, pendant l'exercice, quand un homme est touché, le boîtier indique son état. S'il est tué, son arme devient inopérante »*, explique le sergent-chef Frédéric, chef de section au Cenzub. Spécialistes du combat, les militaires de la Forad sont aussi projetés sur des théâtres d'opérations extérieures. Depuis les trente dernières années, la ville est le terrain principal des conflits. Ainsi, pour permettre aux troupes françaises de faire face lors de combats en zone urbaine, comme dernièrement au Mali, il faut s'entraîner. C'est pourquoi le lieutenant-colonel Bouju conclut : *« L'élément indispensable du Cenzub est bien sa force adverse. »*

Esprit d'équipe

Britanniques, Polonais, Allemands, Français... Le stage de sauvetage au combat de personnel isolé, organisé par le groupe européen aérien en Aquitaine durant deux semaines, a réuni 400 participants issus de 11 nations. Un rendez-vous indispensable pour standardiser les procédures d'intervention et perfectionner l'interopérabilité.

PAR LAETITIA PERIER / PHOTOS : JEAN-JACQUES CHATARD / DICOD

**Un commando guide le
pilote d'un Caracal de
l'escadron 1/67 Pyrénées
durant son poser.**





« Dans un tel environnement, on ne peut pas se permettre de répéter deux fois la même chose. Chaque seconde compte. »

Ci-dessus : dernier jour de stage. En réunion, l'ensemble des pilotes découvre les objectifs et les spécificités de leur ultime mission : 50 personnes sont à récupérer en terrain hostile.

En haut à droite : analyse de la zone de récupération, renseignement, gestion du ravitaillement et des fréquences radio... après le briefing, chaque groupe constitué travaille sur un domaine de responsabilité précis avant de partir en opération.

Ci-contre : sur le terrain, les commandos conduisent les rescapés – les *survivants* – à travers la forêt landaise vers un lieu découvert propice à l'évacuation par hélicoptères.

En bas à gauche : en lisière du bois, à l'aide de panneaux textiles orange disposés au sol, des commandos indiquent la position du groupe au soutien aérien.

En bas à droite : après le départ des *survivants*, les militaires chargés de leur protection sont exfiltrés par la seconde vague d'hélicoptères. Mission accomplie.





Début d'après-midi, quelque part dans la forêt landaise. Bien cachés par la masse compacte des pins, des commandos espagnols, allemands, français et italiens scrutent un champ situé à la lisière. Pour eux, la nuit précédente a été longue. Ils ont été infiltrés en territoire ennemi pour évacuer un équipage éjecté. Entre les armes, les chargeurs, la nourriture, l'eau... le chargement moyen se monte à 30 kilos. Si leur matériel est bien réel, leur mission relève, elle, de l'exercice. Tous participent à la dernière journée du *Combined Joint Personnel Recovery Standardisation Course* (CJPRSC), conduit par le groupe aérien européen, dont la France assure jusqu'en janvier la direction. Stage de formation théorique et pratique, le CJPRSC a pour objectif de standardiser les procédures et d'atteindre un haut niveau d'interopérabilité dans le domaine du sauvetage au combat de personnel isolé. Récupérer en zone hostile un pilote de chasse qui a dû s'éjecter, par exemple, requiert de mettre sur pied un vaste dispositif qui ne s'improvise pas et nécessite un entraînement. « Une mission de ce type implique de très nombreux acteurs aux rôles bien distincts, explique le lieutenant-colonel S., de l'armée de l'Air allemande et membre organisateur du CJPRSC. Sont mobilisés des avions de chasse et des hélicoptères pour sécuriser la zone, d'autres hélicoptères et des commandos pour récupérer le pilote éjecté, un Awacs pour coordonner l'ensemble de ces moyens... Dans un tel environnement, les problèmes de communication liés à la langue ou à la terminologie technique peuvent constituer un obstacle. Or on ne peut pas se permettre de répéter deux fois les mêmes choses, chaque seconde compte. D'où la nécessité de maîtriser ensemble les procédures. »

À la recherche des *survivors*

Pour cette 7^e édition, 400 participants issus de 11 nations ont donc travaillé ensemble durant deux semaines sur la base aérienne 120 de Cazaux. Chaque jour, Anglais, Polonais, Allemands, Belges, Espagnols, Français, Néerlandais, Hongrois, Italiens, Norvégiens, Suédois ont enchaîné réunions de préparation, missions et débriefings. 8 heures : la météo et les activités aériennes du jour sont abordées. Quarante minutes plus tard débute une séance critique, en petits groupes, qui dresse le bilan de la journée précédente. Qu'aurait-on pu faire de mieux ? Un instructeur constate : « Certaines décisions ont été incomprises par la majorité du groupe... D'autres étaient inutiles. Faites attention à rester dans le champ d'action qui vous est imparté. » 10h20 : nouvelle réunion, cette fois-ci

pour préparer la dernière mission qui se veut particulièrement complexe : 50 personnes sont à récupérer, à la fois des militaires qui joueront le rôle des personnes isolées en terrain hostile, les *survivors*, et des commandos venus les rechercher, assurer leur protection et leur exfiltration en hélicoptère. Des cellules de travail se forment, chacune endossant une responsabilité particulière : comment se rendre sur la zone définie, gérer le ravitaillement, les fréquences radio, le renseignement, l'analyse de la zone de récupération. Le capitaine B., pilote de chasse, commente : « En participant à cette formation, je découvre deux dimensions jusque-là peu abordées de mon métier : celles de sauveteur et de rescapé. Je mesure la complémentarité des équipes et des moyens pour nous récupérer en cas de crash. » La préparation se poursuit jusqu'au déjeuner. Sur cette ultime phase, 2 Mirage F1, 2 AMX, 13 hélicoptères, et 1 Awacs sont engagés. Les aéronefs proviennent des différentes nations participantes.

Extraction en moins de 4 minutes

14h10 : deux avions de chasse survolent la forêt où se cachent les commandos et leurs *survivors*. Après un passage en basse altitude, les appareils réalisent des cercles pour sécuriser la zone. Un commando allemand communique par radio avec eux. Après cet échange, il sort en lisière du bois et déploie au sol des panneaux textiles orange pour indiquer aux pilotes de chasse la position exacte du groupe. À quelques mètres de là, un champ fera office de zone de récupération. 14h45 : deux hélicoptères font leur apparition dans le ciel, mais restent à bonne distance, tout comme les deux avions de chasse. 14h48 : les *survivors* et un premier groupe de commandos qui assurent leur protection rapprochée sortent du bois et atteignent le champ. Ils se divisent en trois colonnes espacées d'une trentaine de mètres. Des fumigènes bleus et verts sont lancés, signal que l'extraction peut commencer. Aussitôt, deux hélicoptères viennent survoler en rase-mottes le périmètre, trois autres arrivent ensuite et se posent chacun en face d'une colonne. Les portes s'ouvrent, chaque ligne d'hommes s'engouffre dans l'aéronef qui lui fait face. L'embarquement terminé, le décollage est immédiat. La première extraction a pris moins de 4 minutes. Le second groupe de commandos, chargé de la protection des trois colonnes depuis la forêt, se met à découvert. C'est à leur tour d'être récupérés par deux nouveaux hélicoptères. Fin de la mission et du CJPRSC édition 2013. Prochain rendez-vous en Belgique l'année prochaine. ■

La fibre textile

Durant ses années passées sous les drapeaux, l'ex-adjutant Vulliet a employé son énergie au service de la gestion des matériels et de l'approvisionnement de l'armée de Terre. Ayant fraîchement quitté l'uniforme, il se consacre désormais à sa société de création de vêtements sportswear entièrement réalisés en France.

Il y a quelques mois, Grégory Vulliet troquait ses rangers pour les baskets de jeune patron après seize ans de service dans le domaine de la gestion et de la logistique de l'armée de Terre. En montant sa propre marque de sportswear, ce « *garçon réservé mais plein de ressources* », selon son entourage, s'est lancé dans un nouveau combat : produire « 100 % français ». Fier d'avoir relevé le défi de la création d'entreprise, l'ex-adjutant de 40 ans fait partie des candidats au Prix de la reconversion 2013 qui sera remis par le ministre de la Défense en décembre.

Sorti en 1998 de l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent, et après un passage à l'École supérieure d'application du matériel de Bourges, Grégory Vulliet est affecté à Phalsbourg avec la spécialité « gestion des matériels et de l'approvisionnement ». Originaire du sud de la France, il opère un retour aux sources en 2005, affecté à la section logistique de la 11^e base de soutien du matériel de Montauban – aujourd'hui devenue 9^e bataillon de soutien aéromobile, entièrement dédié à l'aviation légère de l'armée de Terre. « *Travailler pour les hélicos est très excitant : on doit souvent agir dans l'urgence, mais avec d'importants moyens. Il m'est arrivé de traiter le matin une demande pour un aéronef en panne sur un théâtre africain, et que la pièce soit envoyée par avion dans l'après-midi* », se rappelle-t-il avec un fier sourire.

Petit à petit, l'adjutant Vulliet songe à un « après-armée » où il pourrait faire

ses propres choix et entreprendre. En octobre 2010, c'est le déclic. Grâce à la cellule reconversion de son régiment, il effectue un bilan de compétences qui lui permet de faire le point sur ses qualifications. « *Parfois, en tant que militaire, on a tendance à se sous-estimer. Pourtant, nous possédons de nombreuses compétences transférables et un mental de bosseur très apprécié dans le monde civil.* » Ce passionné de rugby, joueur amateur, place le sport au centre de ses projets. Et,

« *La création d'une société est un travail de fourmi. C'est un peu comme dans la logistique.* »

avec les précieux conseils d'une amie styliste, décide de lancer une ligne de vêtements « *sportswear, chic, pour hommes, et made in France* ». Une démarche qui s'inscrit dans sa volonté de toujours défendre les valeurs françaises, même sans porter de treillis. En mai 2012, la commission de reconversion valide son projet. Accompagné par le pôle Défense Mobilité, Grégory peaufine celui-ci. À l'automne, il pose deux mois de permissions pour se rendre à Montpellier, sa ville d'origine, où il entreprend les premières démarches administratives pour la création de son entreprise. Il obtient ensuite un congé de reconversion de six mois dans le cadre du PIC, le parcours individualisé du créateur. Ce dispositif lui permet de conserver sa solde pendant le lancement du projet, appuyé par la chambre de commerce et d'industrie

de Montpellier et par un expert-comptable. « *La création d'une société est un travail de fourmi. C'est un peu comme dans la logistique. Il faut que tout soit conduit de front pour que la machine avance convenablement* », commente-t-il. Gestion, comptabilité, marketing, communication ou encore graphisme et commercialisation, autant de domaines que Grégory Vulliet apprend vite à maîtriser dans son nouveau rôle de chef d'entreprise. Il crée un site internet, car la vente se fera essentiellement en

ligne, et démarque différents ateliers de l'Hexagone pour la fabrication de ses vêtements – polos, chemises et T-shirts. Début 2013, Gasparus, sa société, voit le jour. Dix mois plus tard, les ventes sont régulières. Grégory Vulliet a lancé en octobre sa deuxième collection, élargissant ainsi l'éventail de ses produits, et l'ancien capitaine de l'équipe de rugby de Montpellier Drikus Hancke est devenu l'ambassadeur de sa marque. Parallèlement, les prises de contact avec les magasins et les clubs sportifs se multiplient. Mais cette reconversion se fait sans pour autant oublier sa famille de cœur, l'armée de Terre. L'ex-adjutant Vulliet a d'ailleurs entamé un tour de France des régiments, profitant des portes ouvertes et du réseau des cercles et mess pour tenir des stands et vendre ses produits. ■

Loïc Picard



**Grégory Vulliet
présente l'une des
récentes créations
de sa marque,
Gasparus.**

20/10 MALI OPÉRATION HYDRE SUR LA BOUCLE DU NIGER

Une opération conjointe, menée par plusieurs centaines de militaires appartenant aux forces armées maliennes, à la Minusma et à Serval et baptisée Hydre, a débuté de part et d'autre de la boucle du Niger. Son objectif est de maintenir la pression sur les mouvements terroristes, afin d'éviter leur résurgence. À quelques semaines des élections législatives, cette opération, au même titre que celles qui sont régulièrement menées, participe à la stabilisation du pays. Par ailleurs, à la même date, une compagnie du 126^e régiment d'infanterie



en provenance du Tchad s'est déployée à Kidal pour une opération de reconnaissance entre cette ville et Anefis. Cette manœuvre a permis d'entretenir le contact avec la population et d'approfondir la

connaissance de la zone d'action. Fin octobre, moins de 3000 militaires français étaient présents sur le sol malien, poursuivant une mission de sécurisation des prochaines élections législatives, tout en appuyant le transfert à la Minusma.

05/10

GOLFE PERSIQUE L'ACONIT VISITE DEUX NAVIRES

Engagée au sein de la Task Force 150, force navale de l'opération de contre-terrorisme Enduring Freedom, l'Aconit a réalisé deux « approach and visit » auprès de bateaux de pêche iraniens au large du Bahreïn. À l'aide d'une embarcation rapide, l'équipe de visite de la frégate a établi le contact avec un premier boutre, dont l'équipage a demandé une aide médicale aux forces françaises. Le médecin du bord a alors prodigué des soins dentaires. Un deuxième navire a ensuite été approché. Les deux équipages iraniens ont été informés de l'action de la force navale dans la zone. L'une des missions de l'Aconit est d'assurer la protection des bâtiments marchands tout en collectant des informations sur de possibles trafics. Depuis 2001, la France participe à la lutte contre le terrorisme dans une zone maritime située entre la corne de l'Afrique et le golfe arabo-persique.



30/09-03/10 KOSOVO VISITE DE L'INSPECTION DES ARMÉES



Une délégation de l'inspection des armées conduite par le général Pinel, adjoint au général inspecteur des armées, s'est rendue au Kosovo pour contrôler le contingent français de la KFOR armé par 320 militaires. Lors de sa visite,

le général Pinel s'est entretenu avec les soldats français et différentes autorités. La KFOR participe au maintien de la sécurité en coopération avec la mission des Nations unies au Kosovo et celle de l'Union européenne.

01/10 TADJIKISTAN PAUSE DES TRAVAUX SUR L'AÉROPORT DE DOUCHANBÉ

La soixantaine de militaires du détachement du 25^e régiment du génie de l'air de Douchanbé a terminé sa campagne de six mois de travaux. L'objectif était de poursuivre la réfection de l'aéroport international de Douchanbé en vertu des accords de coopération liant la France et le Tadjikistan. D'avril à octobre, plus de 10000 m² de surface de piste ont été dégommés et 14560 tonnes d'enrobés, 42000 tonnes de granulats, 610 tonnes de ciment et 750 kilos de peinture ont été utilisés. En 2014 débutera une dernière phase de travaux. À cette occasion, un nouveau détachement du génie de l'air sera mis en place.

18/10 SÉNÉGAL OPÉRATION DE SAUVETAGE POUR UN ATLANTIQUE 2

Un avion de patrouille Atlantique 2 de la flottille 21F appartenant aux Éléments français au Sénégal a été envoyé au large de Dakar pour venir en aide à un bateau de pêche espagnol en grande difficulté. L'aéronef a guidé les navires de pêche et de commerce présents dans la zone et donc susceptibles de récupérer les naufragés. Le pilote a demandé à l'un d'eux, l'*Explorer 3*, de prendre en charge l'équipage espagnol regroupé dans des canots de survie. Le bâtiment en difficulté a coulé mais ses onze marins sont sains et saufs.

16-18/10 SAHEL LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES EN VISITE



L'amiral Guillaud, chef d'État-Major des armées, a effectué une tournée au Sahel, se rendant au Mali, au Niger et au Tchad. À Bamako, il a été accueilli

par le général de division Foucaud qui lui a détaillé l'ensemble des opérations en cours. Il a rencontré le président malien et le chef d'État-Major. Passant la nuit avec les troupes

à Gao, il leur a rappelé la mission, en cours de stabilisation, qui repose sur la désorganisation et la neutralisation des réseaux terroristes. À Niamey, il s'est entretenu avec son homologue nigérien et avec le ministre de la Défense, réaffirmant la détermination de la France dans la coopération bilatérale qui unit les deux pays. À N'Djamena, enfin, il a réalisé un point de situation sur la force Épervier avant d'être reçu par le chef de l'État, Idriss Déby, et de s'entretenir avec le chef d'état-major tchadien.

12/10 TCHAD EXERCICE DE DESSERREMENT DE DEUX RAFALE

Afin de permettre aux pilotes de se familiariser avec les différentes plateformes aéroportuaires de la région, deux équipages de Rafale de la force Épervier ont effectué un exercice de desserrement à Faya-Largeau à plus de 1 000 km au nord de N'Djamena. C'était une première pour les Rafale, arrivés sur le théâtre au mois de mars dernier. Cette manœuvre, qui entre dans le cadre de la mission de maintien en condition

opérationnelle, consiste à déployer les moyens de l'escadron de chasse sur un autre site. Les deux aéronefs étaient accompagnés d'un C-130 transportant des commandos de l'air et une dizaine de mécaniciens. Le détachement de la force Épervier en poste isolé à Faya-Largeau a quant à lui préparé la piste pour l'atterrissage du C-130 et des Rafale et assuré le ravitaillement au sol en carburant.



09/10-10/10 FRANCE INTERVENTIONS DES PLONGEURS DÉMINEURS

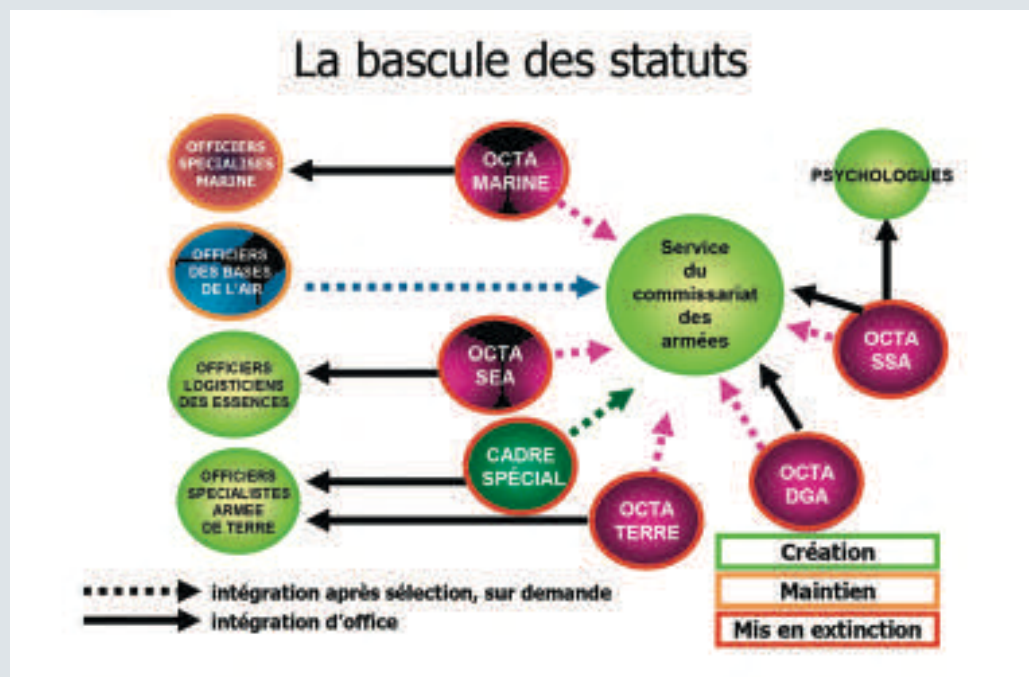


Le groupe des plongeurs démineurs (GPD) de la Manche a détruit trois obus d'artillerie (155 mm et 47 mm) détectés sur le littoral des communes de Sainte-Adresse (Seine-Maritime) et d'Oye-Plage (Pas-de-Calais). La charge explosive de ces obus

était équivalente à 16 kg de TNT. Le GPD de la Manche a pour mission de neutraliser les engins explosifs historiques découverts entre le Mont-Saint-Michel et Dunkerque, soit de plusieurs centaines à un millier chaque année.

Réforme en cours pour les officiers du corps technique et administratif

La réorganisation des fonctions d'administration générale et de soutien a donné naissance au corps des commissaires des armées. Plusieurs centaines d'officiers du corps administratif et technique pourront postuler pour intégrer cette entité.



Depuis 2008, le ministère de la Défense conduit une importante réforme de modernisation du soutien. La création des bases de défense et de services interarmées organisés par grandes fonctions s'accompagne d'évolutions majeures dans le domaine des ressources humaines. Les corps d'officiers qui exercent les fonctions d'administration générale et de soutien commun (AGSC) étaient jusqu'ici au nombre de dix : ils vont connaître une simplification et une rationalisation de leur paysage statutaire.

Le corps des commissaires des armées a été créé le 1^{er} janvier 2013 par la fusion des services de chaque armée. Ce nouveau corps, géré par la di-

rection centrale du Service du commissariat des armées, va regrouper avant la fin de l'année 2015 l'ensemble des officiers du corps technique et administratif (CTA) du Service de santé et de la Direction générale de l'armement.

Commission ad hoc

Plusieurs centaines d'officiers provenant du CTA et du cadre spécial de l'armée de Terre, du CTA marine, du CTA du Service des essences et du corps des officiers des bases de l'Air sont également invités à postuler en 2014 et en 2015 pour leur intégration dans le corps des commissaires des armées. Ceux qui souhaiteront devenir commissaire des armées verront leur candidature examinée par une commission ad hoc, qui éclairera le ministre de la Dé-

fense sous la forme d'un avis, avant que celui-ci ne prenne sa décision d'agrément.

Ainsi, à partir de 2016, les commissaires des armées constitueront-ils le seul corps de conception et de direction chargé de l'encadrement supérieur de l'AGSC au profit des armées et des formations rattachées de la Défense. À cette date, ce corps réunira environ 1700 officiers œuvrant majoritairement dans des organismes interarmées, mais aussi au sein des armées et services, assurant ainsi un fort ancrage de milieu des commissaires.

Les trois armées et le Service des essences conserveront dans leurs rangs des officiers spécialistes de l'AGSC dans des responsabilités de mise en œuvre et de terrain, au sein de quatre corps (officiers spéciali-

sés de l'armée de Terre, de la Marine, officiers du corps des officiers des bases et officiers logisticiens des essences) regroupant des métiers très divers. Ces officiers occuperont des postes dans leur armée ou service d'appartenance.

Nouveau modèle RH

Préparée en coordination étroite avec les armées et services, cette phase de la réforme est pilotée par l'EMA et le Secrétariat général pour l'administration, sous la direction du cabinet du ministre. Le nouveau modèle RH ainsi défini s'inscrit en pleine cohérence avec les objectifs de rationalisation et de spécialisation, associant les forces vives du ministère sur les fonctions AGSC, sous statut civil ou militaire. Il s'inscrit dans les mesures initiées en 2008, renouvelant de manière inédite les pratiques de l'administration et confirme ainsi le caractère majeur et particulièrement structurant des orientations prises en matière de soutien interarmées.

La réforme statutaire ainsi conduite concerne environ 5000 officiers qui ont changé ou changeront de corps d'ici la fin de l'année 2015. Ces options qui s'offrent à chacun constituent des enjeux professionnels et parfois identitaires auxquels le commandement est particulièrement attentif. ■

Paul Hessenbruch

Dépôt des candidatures avant le 31 décembre.

Pour plus d'informations :

Integration.commissaires@gmail.com

Tél. : 01 79 86 43 59 ou 43 90.

ARMÉES[♦]**D'AUJOURD'HUI**

Interview du général d'armée Pierre de Villiers, major général des armées

« *Demain, nous serons capables* »

Mon général, pourquoi une nouvelle transformation des armées ?

Je préfère parler d'une nouvelle étape dans l'adaptation de nos armées plutôt que d'une « nouvelle transformation ». L'adaptation est une obligation pour toute organisation, a fortiori pour les armées dont la vocation est de vaincre un adversaire aux visages multiples et qui, lui-même, se reconfigure sans cesse.

Cette nouvelle étape est dictée par le Livre blanc, dont le projet de loi de programmation militaire 2014-2019 est la première déclinaison capacitaire. Ces deux documents cadres confirment un haut niveau d'ambition militaire, permettant d'assumer simultanément nos trois missions majeures : la protection des Français et du territoire national, la dissuasion nucléaire et l'intervention extérieure. Ils permettront de poursuivre la modernisation de nos équipements et de renforcer nos capacités dans certains domaines, comme le renseignement ou la cyberdéfense. Inévitablement, la contrainte budgétaire détermine un modèle d'armée au format plus resserré. C'est la réalisation de ce futur modèle d'armées qui sous-tend les adaptations à venir. Je tiens à rappeler que ce modèle garantit notre aptitude à répondre aux sollicitations opérationnelles les plus probables, de manière autonome ou en tant que nation cadre au sein de coalitions. En clair, demain, nous serons capables de refaire Harmattan ou Serval !

Dans quel contexte s'inscrit cette adaptation et comment pensez-vous qu'elle sera perçue ?

Au plan international, la plupart des armées modernes conduisent également des adaptations. Les armées françaises sont reconnues pour leur excellence opérationnelle. En Europe et dans le monde, elles sont et resteront parmi les plus capables.

Toutefois, les adaptations à venir s'inscrivent aussi dans un contexte difficile. Depuis la professionnalisation des armées en 1997 et le Livre blanc de 2008, les réformes se succèdent. Les femmes et les hommes des armées consentent de gros efforts au quotidien. La perspective de nouveaux changements suscite une inquiétude légitime dans un contexte économique et social complexe.

Quels sont les enjeux de cette transformation ?

Elle doit permettre d'assurer la cohérence des évolutions à venir, tout en préservant l'efficacité de nos armées et donc leurs succès en opérations. Elle ne sera menée à bien qu'avec l'adhésion de chacun d'entre nous.



© EMA

Quelles conséquences entraîne-t-elle ?

À budget contraint, conserver un modèle d'armée complet et cohérent, bien qu'avec un volume moindre, impose des choix. Ces choix, nous les avons faits. Ainsi, dans les armées et services interarmées, 30 000 postes seront supprimés entre 2014 et 2019, soit environ 21 000 de plus que ce que demandait la réforme précédente. Tous nos échelons de commandement et de mise en œuvre seront concernés, mais, pour l'équilibre général du modèle d'armée, les forces seront préservées autant que possible. En ce qui concerne l'équipement, aucun grand programme n'a été abandonné. En revanche, les commandes sont revues à la baisse ou décalées ; le vieillissement de certains équipements est assumé. Inévitablement, nous connaissons des difficultés supplémentaires dans l'exercice quotidien de notre métier. Il faut, dans un souci de cohérence, que ces évolutions s'accompagnent de restructurations.

Quels en sont les principes de mise en œuvre ?

Ils sont au nombre de trois. Il s'agit avant tout de préserver notre capacité opérationnelle. De ce fait, l'ensemble du ministère contribuera à la charge de déflation, afin de préserver autant que possible nos forces. Les directions, services, administrations et soutiens mèneront des évolutions structurelles, dans le cadre d'analyses fonctionnelles actuellement en cours. Deuxièmement, porter une attention particulière aux femmes et aux hommes des armées. Nous veillerons à améliorer la condition militaire, à simplifier le dispositif indemnitaire des militaires, et à rénover la concertation. Notre modèle de ressources humaines va évoluer pour permettre une meilleure adéquation entre les grades et les responsabilités, et mieux gérer les flux d'entrée et de sortie du personnel. Nous ferons

de refaire Harmattan ou Serval »



La France continuera à pouvoir programmer des interventions d'envergure. Ici, des militaires français sur la plateforme opérationnelle de Gao, au Mali, pendant Serval.

J.-F. DARCANGUES/CECPAD

en sorte de mieux accompagner ceux d'entre nous qui quitteront l'uniforme. Enfin, nous devons faire de cette nouvelle étape de notre adaptation une opportunité pour réduire les effectifs des états-majors et des organismes centraux, simplifier les démarches administratives, densifier nos emprises territoriales et accroître la performance des soutiens.

Comment s'organise la mise en cohérence de la transformation au niveau des armées et avec les autres acteurs du ministère ?

Nous avons d'abord déterminé les conséquences sur les forces des nouveaux contrats opérationnels. Aujourd'hui, nous étudions leurs conséquences sur l'environnement des forces. Ces travaux s'organisent autour d'une trentaine de chantiers. Ils s'appuient sur l'expertise de chacun des acteurs des armées, sur le partage des bonnes pratiques et sur les idées innovantes qui germent dans les régiments, les bases

aériennes et les bateaux. Sur le périmètre de responsabilité du chef d'État-Major des armées, le comité de transformation des armées assure la cohérence de l'ensemble de ces travaux. Au niveau ministériel, un comité de cohérence de la conduite du changement (C4) réunit mensuellement le secrétaire général pour l'administration, le délégué général pour l'armement et moi-même, avant de faire des points de situation au cabinet du ministre.

Pour conclure, quel message voulez-vous transmettre aux femmes et aux hommes des armées ?

Appliquons aux adaptations qui nous attendent les qualités d'initiative, d'imagination et de réalisme que nous mettons en œuvre en opération. Si nous demeurons « opérationnels ensemble », nous relèverons les défis à venir ! ■

Propos recueillis par la rédaction

LES GRANDES AMBITIONS ST

Malgré les contraintes qui pèsent sur les comptes de l'État, la loi de programmation militaire 2014-2019 qui doit être votée maintient un budget Défense constant pour les deux ans à venir. Celui-ci augmentera même légèrement par la suite. Un choix qui va permettre à la France de préserver son autonomie stratégique.

Commencée par la rédaction d'un nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, la séquence qui s'achève avec l'adoption de la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 aura donné lieu pour la première fois depuis des années, sinon des décennies, à un vrai débat sur l'ambition stratégique

de la France. Parlementaires, militaires et experts ont pu faire part de leurs inquiétudes sur un risque de déclassement stratégique de notre pays dans un environnement marqué par une contrainte financière sans précédent. Quel est dès lors le résultat dessiné par la LPM au terme de plus d'une année d'intenses débats ?

Les principaux programmes de matériel doivent être maintenus, comme celui des frégates multimissions dont le premier bâtiment, l'*Aquitaine*, a été livré à la Marine nationale en novembre 2012.



A. MONOT/MARINE NATIONALE

RATÉGIQUES PRÉSERVÉES

On notera en premier lieu que la Défense sort des arbitrages budgétaires comparativement préservée. Si le budget du ministère n'échappe pas à la contrainte qui pèse sur celui de l'État, le choix du maintien en valeur du budget de la mission défense à 31,4 milliards d'euros pour 2014 et 2015, puis la reprise d'une hausse au rythme de l'inflation (2016-2017) suivie d'une progression au rythme de 1 % par an à partir de 2018 sont de vraies victoires. Au total, 190 milliards d'euros de ressources sont programmés pour la période 2014-2019. Cette construction budgétaire repose cependant sur la mobilisation de moyens exceptionnels à hauteur de 6,1 milliards et sur une hypothèse de hausse en fin de cycle, qui est souvent soumise aux aléas de la conjoncture budgétaire, comme l'ont montré les périodes de programmation précédentes. On remarquera néanmoins que cette situation de gel, puis de légère hausse espérée, contraste avec la pratique de la plupart de nos partenaires européens qui ont vu et voient encore leurs dépenses de défense plonger.

L'essentiel des capacités préservé

En second lieu, on notera la volonté de préserver un outil de défense cohérent préservant les grandes fonctions stratégiques. Certains commentaires ont souligné l'absence de choix qui caractériserait cette LPM et marquerait un déclin non assumé de nos capacités. Notre lecture sera plus nuancée dans la mesure où la LPM fait bien un choix, celui de conserver l'essentiel des capacités en utilisant divers outils : étalement des programmes et réduction des formats, bien sûr. Mais aussi émergence des principes de différenciation des forces et de mutualisation des moyens permettant de ne pas renoncer à des pans de capacités, à l'image des choix drastiques fait par certains de nos partenaires. Dans une époque marquée par l'incertitude stratégique, cette approche apparaît comme un choix judicieux car n'insultant pas l'avenir. Il pose cependant en creux la question de la remontée en puissance à terme de l'effort de défense voire des formats. À ce titre, et ce pourrait être plus clairement affiché, cette LPM apparaît comme une LPM de transition destinée à préserver l'essentiel et le futur dans une période de tensions budgétaires, sa cohérence

reposant fortement sur la capacité à mobiliser les ressources annoncées et assurer la remontée en puissance de notre défense à l'issue de ce cycle délicat.

L'ensemble de la construction de la LPM repose sur une ambition simple : préserver notre autonomie stratégique à travers la poursuite d'un effort conséquent nous permettant d'agir le cas échéant seul ou d'entrer en premier dans le cadre d'une coalition. Le modèle d'armée dessiné à l'horizon 2020 s'efforce d'atteindre cet objectif avec quelques priorités (moyens de commandement, cyberdéfense, renseignement, dissuasion, forces spéciales). Compte tenu de la contrainte budgétaire, cela se fait au prix de nouvelles réductions tant des formats généraux que des contrats opérationnels des trois armées, avec d'importantes déflations d'effectifs. La LPM doit cependant permettre de conserver un modèle d'armée capable de mener ou de participer à plusieurs opérations autonomes exigeantes (type Mali), ou de tenir notre rang dans une coalition ad hoc, ou au sein de l'Otan, avec une contribution à une opération de coercition majeure pouvant aller jusqu'à 15000 hommes et 45 avions de combat, mais exigeant un préavis. Même s'il marque un recul par rapport au niveau d'ambition affiché dans le précédent Livre blanc, le modèle tel qu'il se dégage de la LPM n'est pas à l'abri de tensions capacitaires, notamment dans l'hypothèse d'engagements simultanés ou d'une opération de grande ampleur s'inscrivant dans la durée.

In fine, la LPM offre une approche capacitaire rigoureuse et une ambition stratégique réelle dans un contexte de contrainte budgétaire inédit. Sans être totalement préservé de ruptures capacitaires, le modèle d'armée dessiné pour 2020 constitue sans doute l'ultime tentative crédible pour conserver un appareil de défense cohérent avec nos ambitions stratégiques à court et moyen terme. À plus long terme, la France n'échappera pas à la nécessité d'une vraie réflexion sur l'effort de défense approprié pour notre pays, tant le financement de l'effort capacitaire par la réduction des formats a atteint une limite qu'il semble désormais difficile de franchir sans une révision drastique de nos ambitions. ■

**Camille Grand, directeur de la
Fondation pour la recherche stratégique**

JOINT WARRIOR L'AIR DE LA COOPÉRATION

En octobre, en Angleterre, la France et le Royaume-Uni ont participé avec sept autres nations à l'exercice aéromaritime Joint Warrior. Une manœuvre capitale puisqu'elle a permis de certifier la composante air de la force expéditionnaire interalliée et interarmées, qui concrétise sur le terrain les accords de Lancaster House signés en 2010 par les deux pays.



4 Mirage 2000 N de l'escadron 2/4 La Fayette et 8 Typhoon du 1(F) Squadron ont participé à l'exercice.

N. VISSAC/ARMÉE DE L'AIR

Tandis que nous « filons à l'anglaise », nos voisins d'outre-Manche « *take the French leave* » et alors que nous rétorquons « mon œil », ils lui préfèrent « *my foot* ». Il est vrai que, parfois, Français et Britanniques ont du mal à se comprendre. Et pourtant, dans les airs, ils sont sur la « même longueur d'aille », à l'image des quatre Mirage 2000 N de l'escadron 2/4 La Fayette, des huit Typhoon du 1 (F) Squadron et de l'Hercules C-130 de la Royal Air Force qui pendant dix jours ont cohabité sur la base aérienne de Leeming, dans le nord de l'Angleterre. Le temps d'un entraînement d'envergure, cette plateforme aéronautique a été transformée en une base opérationnelle projetée (*Dispersed Operating Base* – DOB) assurant le soutien du détachement aérien franco-britannique en milieu hostile. Impossible donc de sortir sans casque lourd, gilet pare-balles, Famas ou pistolet automatique. Impossible également de rater le mess de campagne et les 87 tentes montées pour le logement des participants. Bienvenue à Joint Warrior, un exercice interallié et interarmées organisé tous les ans par la Royal Navy et la Royal Air Force.

Opérations aériennes de haute intensité

Du 7 au 17 octobre dernier, neuf nations ont participé à cette manœuvre aéromaritime : France, Royaume-Uni, Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Italie, Norvège. Toutefois pour les armées de l'air française et britannique, cette édition avait un objectif très précis : elle a permis de certifier la composante air de la force expéditionnaire interalliée et interarmées (*Combined Joint Expeditionary Force* – CJEF), concrétisation opérationnelle des accords de Lancaster House en 2010 (voir encadré).

Cet entraînement opérationnel tactique conjoint a couvert la plus grande partie du spectre des opérations aériennes de haute intensité : défense aérienne et attaque



N. VISSAC/ARMÉE DE L'AIR

Au sein de la structure de commandement et de contrôle, Français et Britanniques planifient et conduisent les opérations combinées.

au sol ou à la mer. Afin de planifier et de conduire ces missions combinées, un effort particulier a été porté sur la structure de commandement et de contrôle (*Command and Control*- C2). Ainsi, installée au cœur de la DOB et soutenue par le centre de planification et de conduite des opérations aériennes (*Joint Force Air Component Command* – JFACC), basé à High Wycombe (50 kilomètres à l'ouest de Londres), elle a été armée conjointement par des aviateurs français et britanniques.

Par ailleurs, en plus de ses quatre Mirage 2000 N, l'armée de l'Air a engagé un C-135 du groupe de ravitaillement en vol 2/91 Bretagne à Mildenhall (Suffolk), un Super ■■■

Partenariat franco-britannique, une histoire qui dure

Seuls pays d'Europe possédant l'arme nucléaire, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, dotés des outils politiques et militaires permettant d'avoir des ambitions sur la scène internationale, la France et le Royaume-Uni partagent des approches et des intérêts similaires. Le 2 novembre 2010, la signature, à Londres, d'un traité de coopération en matière de défense et de sécurité par le président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, et David Cameron, Premier ministre britannique, a concrétisé un partenariat de longue date. L'objectif de ce rapprochement sans précédent des armées des deux nations est de mettre sur pied une *Combined Joint Expeditionary Force* (CJEF), une force

expéditionnaire interalliée et interarmées, pleinement opérationnelle à l'horizon 2016. Cet outil constituera une force non permanente, limitée dans le temps, activable sur ordre et déclenchable pour mener une opération bilatérale ou interalliée (Otan, Union européenne, Nations unies). Dans ce cadre, chaque année, un exercice multinational proche des conditions réelles vise à certifier chacune des composantes de la CJEF. En 2011, Flandres était ainsi centré sur la dimension terrestre ; en 2012, Corsican Lion sur la composante navale ; et Joint Warrior 13.2, qui vient d'avoir lieu, était consacré au volet aérien. Le prochain rendez-vous est fixé en 2014 avec l'exercice Rochambeau qui sera dédié au domaine terrestre.



N. VISSAC/ARMÉE DE L'AIR

La base aérienne de Leeming, située dans le nord de l'Angleterre, a été transformée en base opérationnelle projetée pour Joint Warrior.

■ ■ ■ Puma de l'escadron de transport, d'entraînement et de calibration 65 à Stornoway et quatre Mirage 2000-5 de l'escadron 1/2 Cigognes opérant directement depuis la base aérienne de Luxeuil. La Marine nationale a, elle, mobilisé la frégate de lutte anti-sous-marine *La Motte-Picquet*, un hélicoptère embarqué Lynx de la flottille 34F, ainsi qu'un avion de patrouille maritime de type Atlantique 2.

Affiner la communication et les procédures

Et si, sur le tarmac de Leeming, Typhoon et Mirage 200 N décollent chacun de leur côté, en l'air, l'objectif est clair. « *Ce que l'on vient parfaire ici, c'est notre façon de communiquer, de standardiser la préparation de la mission et les procédures que l'on va appliquer en vol. Car une fois en l'air, il faut que tout soit clair* », explique le commandant Geoffroy, adjoint au chef des opérations à l'escadron 2/4 La Fayette. Du côté des observateurs de l'exercice, la même rigueur est de mise. « *Nous travaillons de manière très étroite avec les Français afin de nous assurer que les différentes phases de la manœuvre sont correctement supervisées. Nous leur fournissons des conseils et, de la même manière, ils nous assistent dans le cadre d'une bonne coopération* », ajoute le Squadron leader James Mc Ghee, responsable adjoint de la cellule de contrôle de l'exercice. « *Cette coopération n'est pas nouvelle, elle a commencé avec les débuts de l'aviation* », a tenu à rappeler le général

Denis Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'Air, lors de sa visite le 15 octobre. La crise libyenne de 2011 et, plus récemment, l'intervention au Mali ont démontré l'importance d'une action bien coordonnée. Qu'il s'agisse de conduire une opération d'entrée en premier conjointe, comme ce fut le cas avec Harmattan, ou d'apporter un soutien adapté et réactif à son partenaire, comme l'ont fait les Britanniques au déclenchement de Serval, cela s'anticipe, se prépare. D'où l'intérêt d'exercices en conditions réelles tels que Joint Warrior.

Toutefois, à travers cette collaboration, « *il n'est pas uniquement question de partir ensemble en opération, c'est aussi un moyen de préparer l'avenir, de partager des procédures et des techniques permettant ainsi de consolider une confiance mutuelle* », a ajouté l'Air chief Marshall Sir Andrew Pulford. Au total, les équipages des Mirage 2000 N ont effectué plus de 80 sorties et totalisé près de 200 heures de vol. De manière générale, cet exercice aura été l'occasion pour les 112 militaires français déployés à Leeming d'évoluer dans un environnement proche de celui que l'on peut trouver sur les théâtres d'opérations. Cette édition de Joint Warrior aura ainsi permis de renforcer l'interopérabilité des matériels et des structures de commandement ainsi que d'uniformiser les procédures des deux armées. « *Good job* », pourrait-on dire !

Samantha Lille

ARMÉES[♦]D'AUJOURD'HUI

CONCERTATION AU SOMMET

Le 30 septembre, pour la première fois, les membres des instances militaires de concertation étaient reçus à l'Élysée. À cette occasion, le président de la République a réaffirmé son attachement au dialogue avec les hommes et les femmes qui ont embrassé le métier des armes et sa volonté d'améliorer leur condition.

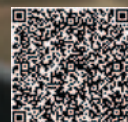
À la demande du Conseil supérieur de la fonction militaire, soutenue par le ministre de la Défense, le président de la République, chef des armées, a reçu au palais de l'Élysée tous les membres des instances de concertation le 30 septembre. Une première pour témoigner de la confiance du chef de l'État envers les militaires et évoquer avec eux l'avenir de leur condition.

Après avoir souligné le caractère tout à fait particulier du métier de soldat, le Président a rappelé que la nation a, à ce titre, un devoir de reconnaissance non seulement moral, mais égale-

ment financier au travers de l'effort de défense qu'elle doit consentir. « *La condition militaire est un élément essentiel du moral et de la qualité de l'engagement [...]. C'est ce qui permet d'abord une efficacité opérationnelle* », a affirmé le chef de l'État, soulignant ainsi qu'une bonne condition militaire est primordiale, à la fois pour rendre le métier attractif et pour disposer de soldats donnant le meilleur d'eux-mêmes dans les opérations afin d'emporter la décision sur le terrain, comme récemment au Mali. Il est établi que le gouvernement, au titre de la solidarité nationale, tient à soutenir le personnel des



François Hollande a souligné la singularité du métier de militaire qui exige une reconnaissance particulière.



L. BLEVENEC/PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE



L. BLEVENNEC/PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Après son allocution, le chef de l'État a tenu à faire connaissance avec les participants de la rencontre et à les écouter.

armées. François Hollande a ainsi confirmé l'annonce faite cet été par le ministre de la Défense d'un plan d'amélioration visant à simplifier la vie des militaires et de leurs familles.

Le président a rendu hommage à l'excellent travail accompli par le CSFM en matière de retraites, sur lequel Jean-Yves Le Drian s'est appuyé pour préserver l'essentiel des spécificités du régime des personnels militaires. Il a, dans ce domaine, saisi l'occasion de cette rencontre pour annoncer une avancée significative pour les personnels qui s'engageront à partir de 2014 : « Désormais, ils seront alignés sur les autres agents de la fonction publique et bénéficieront d'une ouverture de pension dès deux ans de présence. »

En matière d'évolution de la concertation au sein des forces armées, le président, réaffirmant l'incompatibilité de l'exercice du droit syndical avec le statut militaire, a insisté sur le caractère pertinent et original du système actuel, qui nécessite toutefois une amélioration. « Bien sûr, cette évolution du dialogue se tiendra dans le cadre de votre statut et des obligations propres à votre métier. Et chaque fois que l'on peut enrichir le dialogue et la concertation, c'est bon pour l'armée, donc bon pour la nation. » Il a demandé qu'une réflexion soit lancée, posant comme fil conducteur le renforcement de sa légitimité, garantie par le mode de désignation et la disponibilité des membres des différents CFM. Il a insisté sur la nécessité de la circulation de l'information au sein du ministère : « Obéir, ce qui est votre devoir, ne s'oppose en rien à l'instauration d'un dialogue. C'est même la condition de la confiance dans l'autorité. Le dialogue est fait d'information, d'adhésion, de respect, d'écoute, de crédibilité... »

L'intervention du Président s'est terminée par un moment de convivialité avec les personnes présentes qui ont pu discuter en toute liberté avec lui. « Avoir une concertation d'avance », tel est le sens de la démarche présidentielle, afin de disposer

de soldats totalement opérationnels et en confiance, car ils exercent vraiment, a souligné le chef de l'État, « un métier singulier, un métier exceptionnel ».

Cellule de communication du CSFM

Devenir membre d'un conseil de la fonction militaire

Le processus de renouvellement des CFM est en cours. Le 30 janvier 2014, la moitié des membres sera renouvelée par tirage au sort parmi les volontaires, pour un mandat de quatre ans.

Cette candidature est ouverte à tout militaire en activité, se trouvant à plus de quatre ans de sa limite d'âge ou de sa fin de contrat, n'ayant pas encouru de sanction disciplinaire du deuxième ou troisième groupe non amnistiée.

Pour faire acte de candidature, contactez avant le 10 janvier 2014 le secrétariat général du CFM de votre armée ou de votre direction. Les opérations de tirage au sort sont contrôlées par une commission présidée par un conseiller d'État. Toute personne peut, le jour du tirage, consulter les listes et faire partie du public.

Les membres siégeant au CSFM, instance interarmées dédiée à la concertation au niveau ministériel, sont élus parmi ceux des CFM.

Plus d'informations : www.defense.gouv.fr/csfm

Conseiller juridique **UN RÔLE CLÉ EN OPÉRATIONS**

Afghanistan, Libye, Mali... Les Legad, terme désignant couramment les conseillers juridiques militaires, sont aujourd'hui présents sur tous les théâtres d'intervention de l'armée française. Leur tâche : informer le commandement sur les aspects juridiques de l'emploi de la force et le renseigner sur la légalité des actions sur le terrain.

J. PESCHEL/EMA/MARINE NATIONALE



Quel comportement adopter lorsqu'un militaire est témoin d'exactions sur un théâtre d'opération ? Comment se déroule le transfert d'individus appréhendés aux autorités compétentes et quelles sont ces dernières ? Toutes ces questions se posant lors d'une opération militaire, en particulier sur un théâtre extérieur, le commandement d'une opération est assisté dans sa prise de décision par des conseillers juridiques, ou Legad (issu de la contraction du terme anglo-saxon *Legal Adviser*). Chaque intervention militaire entre en effet dans un cadre juridique, national ou international. Elle répond à un mandat et à des règles opérationnelles d'engagement, le tout devant être en conformité avec les règles de droit applicables. Car le droit est inhérent à toute opération militaire et sa légitimité en dépend. La présence de conseillers juridiques dans les conflits armés est inscrite dans le protocole additionnel I de 1977 aux conventions de Genève du 12 août 1949 (article 82), et cette présence s'est développée, notamment depuis le début des années 1990, dans les armées françaises.

« Oubliez l'image du JAG [Judge Advocate General, NDLR] à l'américaine, lance Géry Balcerski, commissaire en chef de 2^e classe (CRC2) et adjoint du chef du bureau "droit

des conflits armés" de la Direction des affaires juridiques du ministère de la Défense. *Nous sommes des militaires connaissant le droit et chargés de conseiller le commandement d'opérations sur les aspects juridiques de l'emploi de la force.* »

Un Legad tient donc une place clé dans une opération, informant sur la légalité des actions sur le terrain et le cadre juridique dans lequel les militaires interviennent. En contact direct avec le commandant de l'opération et en lien avec le conseiller politique ainsi que toutes les fonctions de l'état-major, il n'est pas placé dans une chaîne hiérarchique stricte.

Travail avant et pendant le déploiement

Le CRC2 Balcerski a été déployé dès les premiers jours de l'intervention au Mali auprès du poste de commandement opératif, d'abord à Dakar, puis à Bamako. « *Le cadre juridique de l'opération Serval découle de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies, explique-t-il. En tant que Legad, j'ai travaillé sur les règles d'engagement et leur cohérence avec les directives opérationnelles et le cadre juridique. Ce travail, entamé en amont du déploiement, s'est poursuivi pendant toute la phase de lancement de l'opéra-*



Centre opérationnel de la brigade Serval à Gao (Mali). La présence de conseillers juridiques lors d'un conflit armé est inscrite dans les conventions de Genève.

tion. » Le commissaire en chef Balcerski s'est aussi attaché à des aspects très concrets, tels que le ciblage : « *il fallait aider à la prise de décision opérationnelle du commandement, notamment dans le choix des cibles, pour éviter à tout prix les dommages collatéraux.* »

Chaque mission possède ses spécificités. Ainsi Atalante est juridiquement bien différente de Serval. « *Il ne s'agit ni d'une opération extérieure sur un territoire étranger défini, ni d'un conflit armé. Puisque nous sommes face à des pirates, le droit de la mer s'applique dans cette mission à finalité judiciaire de police en mer* », explique le commissaire de première classe (CR1) Marc Michel, qui a été conseiller juridique au sein de l'état-major de l'opération européenne, à Northwood, au Royaume-Uni. Plusieurs pays étant engagés dans cette mission de l'UE, les Legad qui y sont affectés doivent posséder une solide connaissance des systèmes juridiques des nations impliquées et maîtriser parfaitement les règles de la convention de Montego Bay, qui définit strictement les possibilités d'actions des États en mer. « *Lors d'une attaque de navire, nous instruisons le dossier et essayons de voir s'il peut mener à un traitement judiciaire. Pour cela, nous prenons contact avec les autorités des États*

concernés, précise le commissaire Marc Michel. Les Legad sont aussi des garde-fous. Notre présence et nos conseils au sein d'une opération contribuent à préserver les militaires du risque pénal, car chaque action doit être en conformité avec les règles de droit. Mais nous ne sommes pas pour autant des empêcheurs de tourner en rond ! »

Au sein des armées françaises, les Legad n'exercent pas leur fonction de façon continue. Ils font partie d'un « vivier » placé sous la responsabilité du Service du commissariat des armées. Ce « réservoir » est d'ailleurs essentiellement composé de commissaires, mais également d'officiers juristes. Sous l'égide de la Direction des affaires juridiques et de l'État-Major des armées, les Legad suivent des formations spécialisées en droit, notamment en partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge. Ils sont ensuite amenés à apporter leur expertise dans les opérations où leur compétence, armée d'appartenance, spécialité, sera la mieux adaptée. « *Nous connaissons les contraintes de l'opérationnel, car nous sommes militaires avant tout, et notre compétence juridique est une véritable arme* », conclut le commissaire Marc Michel. ■

Margaux Thuriot

LES ENTREPRISES DE DÉFENSE

Pour lutter contre les menaces telles que l'espionnage industriel, deux acteurs du ministère jouent un rôle clé dans le processus d'habilitation et la protection industrielle des sociétés qui travaillent avec la Défense. La Direction générale de l'armement élabore les dossiers et délivre les habilitations tandis que la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense mène l'enquête et émet des avis de sécurité.



J.-J. CHATARD/DICOD

DÉFENSE SOUS SURVEILLANCE



En fonction de la sensibilité du site et des informations classifiées, l'habilitation peut aller du confidentiel au secret défense.

En France, près de deux mille sociétés travaillent avec le ministère de la Défense. Qu'il s'agisse de contrats de gardiennage de sites protégés ou de réalisation d'un nouveau système d'arme, chaque entreprise devant détenir ou avoir accès à des informations et à des supports classifiés doit se soumettre au préalable à un processus d'habilitation. Ces informations sont de différentes natures et l'habilitation, qui peut aller du « confidentiel défense » au « secret défense », varie en fonction de leur sensibilité.

Dans ce domaine, le code de la défense rappelle que « *nul n'est qualifié pour connaître des informations ou supports protégés s'il n'a pas fait au préalable l'objet d'une décision d'habilitation et s'il n'a besoin de les connaître pour l'accomplissement de sa mission* ».

En ce qui concerne les industriels, deux acteurs du ministère jouent un rôle clé dans le processus d'habilitation : la Direction générale de l'armement (DGA) et la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD). La première entité, via son Service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (DGA/SSDI), est l'autorité d'habilitation. Elle instruit les demandes des entreprises, puis délivre les habilitations.

La DPSD est chargée d'enquêter sur les dossiers afin d'émettre un avis de sécurité. Cette démarche concerne aussi bien les personnes physiques que morales. En effet, outre l'entreprise, les employés de celle-ci impliqués dans les « processus sensibles » doivent également être habilités.

Des entreprises examinées sous tous les angles

« *Nous travaillons de pair avec la DPSD pour préserver la Défense de tous types de menaces, mais aussi afin de donner aux entreprises les conditions de sécurité suffisantes pour réaliser leurs missions* », explique l'ingénieur général de l'armement Éric Bruni, directeur de DGA/SSDI. Les inspecteurs de la DPSD examinent l'entreprise sous l'angle de sa fiabilité économique, mais aussi celui de la sécurité physique et informatique. Au cours des inspections, les dispositions juridiques et réglementaires, la protection physique des lieux et la sécurité des systèmes d'information sont passées au peigne fin. Dans le même temps, les demandes d'habilitation des employés sont traitées individuellement. Sans violer le respect de la vie privée, ■■■

■■■ les enquêtes doivent déterminer le profil de chaque demandeur. Depuis le 23 janvier 2006, la DPSD dispose, comme tous les services de renseignement du ministère de la Défense, de l'accès aux fichiers des services de l'État de manière extrêmement réglementée. « *Existe-t-il une faiblesse dans la chaîne ? Y a-t-il un risque pour le secret de la Défense ? Ce sont les deux questions que l'on se pose systématiquement quand on instruit des dossiers*, explique le capitaine de vaisseau Antoine Devaux, chef de la division contre-ingérence économique à la DPSD. *Les personnes ne sont pas forcément malveillantes, mais des comportements, des activités ou des déplacements à l'étranger peuvent créer des vulnérabilités et les exposer à des menaces.* » Au terme de ses enquêtes, la DPSD émet des avis pour l'habilitation – « sans objection », « restrictif », ou « défavorable ». Quelle que soit la teneur de l'avis de sécurité transmis, la décision d'habilitier revient à la DGA qui est libre de retenir ou non l'avis proposé. « *Mais nous le suivons dans la plupart des cas* », souligne l'IGA Éric Bruni.

Conseil et sensibilisation des entreprises

Outre son rôle dans le processus d'habilitation, la DPSD assure une fonction primordiale de conseiller des entreprises en matière de sécurité industrielle et de contre-ingérence économique. Cette mission, méconnue du grand public, lui incombe au titre de la préservation du patrimoine scientifique et technique de la Défense. Ce dispositif piloté au niveau national par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) met en œuvre des mesures de protection spécifiques. « *Notre action va en effet bien au-delà du contrôle*, affirme le commandant Devaux. *Nous devons sensibiliser les entreprises de Défense, car en les protégeant nous nous protégeons.* » Une démarche vitale alors qu'une étude récente a estimé à 60 % la proportion d'entreprises en France ne disposant pas d'un système de protection de leurs informations satisfaisant. Les spécialistes de la DPSD apportent leur expertise et leurs conseils aux entreprises pour protéger les personnels, les informations, les matériels et les installations sensibles. Cette aide va de la prévention contre la compromission jusqu'à des simulations d'attaques. En 2012 par exemple, deux ingénieurs de la DPSD ont présenté à des chefs d'entreprise de La Rochelle une simulation de piratage d'ordinateur à distance à partir d'un e-mail. Elle a clairement démontré la nécessité de verrouiller leurs réseaux wifi et de protéger leurs données à l'aide de pare-feu et d'antivirus professionnels. En 2012, dans la seule région de Toulouse, plus de 160 entreprises ont d'elles-mêmes contacté l'antenne locale. Elles connaissent l'enjeu que représente la protection. « *Le terme de guerre économique n'est pas usurpé quand on constate à quel point les menaces et les risques sont présents. L'industrie de Défense est un secteur ultraconcurrentiel dans lequel les tentatives de déstabilisation ou d'espionnage sont courantes. En la matière, tout est possible et le pire est certain* », note le commandant Devaux. Le risque se situe également dans le rachat d'une entreprise par une société étrangère « *qui conduit à la perte d'une certaine confidentialité sur des productions* ».



©DPSD

23 mai, École militaire à Paris. Un séminaire sur la protection industrielle a réuni entrepreneurs et responsables de la sécurité de l'État.

La DPSD organise régulièrement des séminaires, à l'instar de celui de Rennes en février 2013, intitulé « Aidez-nous à vous protéger », où entrepreneurs et responsables de la sécurité de l'État échangent sur les risques et les bonnes pratiques en matière de protection industrielle. Ces journées, combinées aux actions menées chez les industriels, ont notamment favorisé le passage en ZRR (zone à régime restrictif) de certaines entreprises. Ces précautions de sécurité permettent par exemple de se prémunir contre d'éventuelles visites litigieuses d'acteurs étrangers, ou de mieux déceler les tentatives d'intrusion.

De son côté, la DGA, via son Centre d'instruction en sécurité industrielle de l'armement (Cisia), est chargée de dispenser les formations réglementaires en matière de sécurité à l'ensemble des personnels de l'industrie de défense, et tout particulièrement à ses officiers de sécurité et ses officiers de sécurité des systèmes d'information.

L'ensemble de ces actions contribue à la protection des capacités opérationnelles de la Défense nationale. « *Une petite entreprise de l'est de la France qui fabrique un boîtier intégré dans le Rafale a finalement au moins la même importance qu'une autre qui construit le char Leclerc* », expliquait le général Jean-Pierre Bosser, directeur de la DPSD, lors de son audition annuelle devant les députés.

La DPSD est membre des comités d'intelligence économique territoriale et participe à des groupes de travail pilotés par la Délégation interministérielle à l'intelligence économique. Cette action de protection place ainsi la Défense comme l'un des principaux services de l'État pour maintenir les ambitions économiques de la France. ■

Paul Hessenbruch

Préparez les concours et examens

DES ARMÉES ET 2014 DE LA GENDARMERIE



Travaillez avec notre
formule e-learning !

www.revue-d-etudes.fr
Tél. 09 88 66 11 02

Faites confiance à la Revue d'Etudes qui organise ces préparations
à distance depuis 100 ans !



20 rue de l'Arcade 75008 Paris
contact@revue-d-etudes.fr



CONCOURS 2014 DE LA GENDARMERIE NATIONALE



- ☐ UHFUXIHPHQIV 'RI;FLHUV'
- ☐ GLSIFPH GH IJHQVHLJQHPHQI
- ☐ PULIUDUH VXSplUHXU
- ☐ eFRIH GH JXHUH

suivez nos
préparations
adaptées à
chacun de
vous...

Travaillez avec notre
formule e-learning !

Renseignez-vous

www.revue-d-etudes.fr
Tél. : 09 88 66 11 02

La Revue d'Études
à vos côtés vers le succès !



20 rue de l'Arcade 75008 Paris
contact@revue-d-etudes.fr



L'INFO PARTOUT TOUT LE TEMPS

RESTEZ CONNECTÉS AVEC LE MONDE DE LA DÉFENSE

L'info Défense aussi sur
www.defense.gouv.fr
et le site mobile,
Le Journal de la Défense
sur Dailymotion et Youtube

Facebook : defense.gouv
 Twitter : @defense_gouv
 Facebook : ParlonsDefense
 www.youtube.com/user/ministeredeladefense
 www.dailymotion.com/ministeredeladefense



Interview du commissaire capitaine Pascal Brangetto, premier Français du « En intégrant le centre de Tallinn, la



Qu'est-ce que le Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative (Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence, CCDCOE)?

L'Estonie, très engagée dans le numérique, a été victime de multiples cyberattaques en 2007. C'est pourquoi le pays a créé un organisme de réflexion national autour de la cybersécurité à Tallinn en 2008. Cet institut a ensuite été certifié par l'Otan pour devenir une sorte de *think tank* spécialisé dans la cyberdéfense. Le Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative est un agitateur d'idées, un organisme de sensibilisation, d'échanges... Aujourd'hui, il accueille une quarantaine de membres de différentes nationalités, aux profils variés – militaires, juristes, universitaires –, pour élaborer des concepts et des analyses et échanger sur les bonnes pratiques à adopter au profit des nations sponsors, de l'Otan et, plus largement, de la recherche internationale. Mais l'Alliance atlantique n'impose pas ses sujets de réflexion et la position des chercheurs ne reflète pas nécessairement celle de l'organisation. Les travaux sont simplement mis à sa disposition. Ils peuvent lui servir de base pour comprendre le cyberspace et élaborer une doctrine ou une stratégie. Le centre organise également des exercices de cyberdéfense pour l'Otan. Le prochain a lieu ce mois-ci. Pour résumer, le CCDCOE fournit des outils sur le plan technique, doctrinal et juridique, afin d'ai-

der les États à comprendre le cyberspace et répondre à la menace des cyberattaques.

Quels sont les grands sujets de réflexion abordés?

Le personnel du CCDCOE travaille sur trois pôles principaux : juridique et politique, exercice et doctrine, recherche et développement. Des données sont collectées et les réflexions sont mises en commun. On peut ainsi établir une liste de bonnes pratiques en matière de cybersécurité, échanger sur la doctrine d'emploi du cyberspace dans le domaine militaire, proposer des éléments de réponses aux questions juridiques liées à cet emploi... Tous les travaux sont publiés en anglais sur le site internet de l'organisme (www.ccdcoe.org/4.html).

Le centre a acquis une certaine notoriété en accueillant un groupe d'experts internationaux qui a élaboré le *Manuel de Tallinn*, paru en décembre 2012. Ce travail, qui a retenu toute l'attention de l'Otan, représente une première pierre dans l'édifice législatif traitant du cyberspace. Il émane d'une volonté de lui « donner du droit », notamment en matière d'emploi des réseaux numériques sur le plan militaire. L'ouvrage suggère ainsi d'y transposer le droit des conflits. Le personnel du CCDCOE travaille actuellement sur un projet de *Manuel de Tallinn 2* qui devrait être achevé début 2016. Dans ce deuxième opus, la réflexion portera sur le type et l'intensité des répliques aux cyberattaques.

Pourquoi la France a-t-elle décidé d'intégrer le CCDCOE cette année?

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 a clairement posé la menace cyber comme étant une priorité dont l'enjeu est à la fois national et international. En rejoignant le CCDCOE cette année, nous manifestons notre volonté de travailler avec nos partenaires pour faire face à cette menace.

Nous devons faire valoir notre point de vue dans les réflexions communes avec d'autres États et connaître le mieux possible le contenu des échanges sur le sujet.

Créé en 2008, le Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative, organisme de réflexion en matière de cybersécurité, est certifié Otan.



Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative de Tallinn, en Estonie.

France fait face à la menace cyber »



PHOTOS J.-J. CHATAUD/DICOD

Le commissaire capitaine Pascal Brangetto (au centre) a été affecté comme conseiller juridique au Centre de cyberdéfense pour trois ans. Il travaille sur la doctrine et les questions de droit liées au cyberspace et à l'opérationnel militaire.

De cette manière, nous pourrons davantage peser dans les réflexions de l'Otan. Nous allons donc rejoindre les États-Unis, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, la Slovaquie, l'Espagne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, ainsi que le Royaume-Uni et la Turquie qui entrent comme nous cette année au CCDCOE.

Quelle est votre fonction au sein du CCDCOE ?

J'ai été affecté pour trois ans en tant que *Legal Adviser*, conseiller juridique. Je travaille notamment sur la doctrine et les questions de droit liées au cyberspace et à l'opérationnel militaire. Mes recherches sont particulièrement

utiles pour le commandement français en matière de conduite des opérations. Seul militaire français en Estonie, je suis chargé, en plus de mes fonctions au CCDCOE, d'entretenir des relations bilatérales avec le ministère de la Défense estonien, principalement sur les questions de cyberdéfense. Développer une collaboration étroite avec ce pays qui est à la pointe en matière de cybersécurité peut permettre l'émergence d'idées plus abouties, comme l'adoption de règles de conduite dans le cyberspace, et de les faire valoir, par exemple, lors des discussions au sein de l'Union européenne. ■

Propos recueillis par Nelly Moussu

Lorsqu'un militaire tombe en opération, les proches, par-delà leur peine, doivent faire face à des difficultés de tous ordres. La communauté de Défense déploie ses ressources pour les soutenir et les guider.

Un cercueil recouvert du drapeau français repose au milieu de la cour des Invalides. Face à lui, les membres d'une famille aux yeux rougis se soutiennent, réunis pour rendre un dernier hommage à leur proche... Les frères d'armes du militaire décédé les entourent et les réconfortent au cours de ces honneurs funèbres militaires.

Depuis la Grande Guerre, l'État a mis en place, par étapes, un dispositif particulier pour accompagner les familles en deuil. Ce soutien moral, administratif, financier et juridique s'est étoffé et amélioré au fil des années, témoignant de la solidarité de la communauté de Défense. L'accompagnement commence dès l'annonce du décès : le commandement, l'action sociale et les cellules d'aide aux blessés et aux familles sont présents auprès des proches, pour les soutenir et les assister dans leurs nombreuses démarches administratives. « À ce moment-là, ils ne sont pas en mesure de prendre les bonnes décisions, explique le capitaine Stéphanie Sendra, de la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre, la Cabat, qui soutient les familles de soldats morts en service. Notre rôle est celui d'une tour de contrôle. Nous mettons les familles en contact avec les bons interlocuteurs et les guidons dans leurs démarches. Nous œuvrons pour que les parents soient déchargés de toute contingence administrative. »

Mettre à l'abri du besoin

Les cellules d'aide aux blessés et aux familles des différentes armées travaillent en synergie avec tous les partenaires internes de la Défense afin que les droits soient ouverts le plus rapidement possible. Dans les mois qui suivent le décès, les familles perçoivent différentes prestations financières, comme le capital décès des militaires, le fonds de prévoyance, la pension de réversion... « Nous veillons à les mettre à l'abri du besoin, poursuit le capitaine Sendra. Quand la veuve ne travaille pas, elle peut bénéficier, par le biais des emplois réservés et sous certaines conditions, d'une place au sein de la Défense. » Et le ministère réfléchit actuellement au financement d'une formation professionnelle qui leur permettrait de postuler également dans le secteur privé.

« 2011 a été une année terrible. Nous avons accompagné 19 veuves et 39 orphelins dont la moyenne d'âge était de 4 ans et demi », souligne le capitaine Sendra. Tous sont pris en charge sur le long terme. Ils peuvent être reconnus pupilles de la nation, être suivis par l'Office national des anciens combattants et bénéficier d'aides financières pour leurs études. En complément de l'accompagnement des cellules d'aide aux blessés et aux familles, de nombreuses associations ■ ■ ■

AU PLUS PRÈS



Dans la cour d'honneur des Invalides, hommage national aux soldats morts en Afghanistan le 9 juin 2012.

S DES FAMILLES ENDEUILLÉES



Z. BONCOURRE©ARMÉE DE TERRE

■■■ interviennent. Elles apportent ainsi un réel soutien moral et financier aux familles de décédés. « Notre rôle est avant tout d'aider ces familles à se reconstruire, mais sans tomber dans l'assistanat, précise le commandant Claude Crocicchia, de la Cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'Air. Il faut être dans l'empathie, mais éviter la compassion. La famille endeuillée aura toujours un interlocuteur vers qui se tourner en cas de besoin. Après, le temps fait son œuvre... »

Un chargé de mission pour coordonner l'action

Début 2013, dans l'optique de faciliter la mise en œuvre des procédures administratives de suivi, le poste de chargé de mission pour l'accompagnement des blessés et des familles endeuillées a été créé au Secrétariat général pour l'administration, afin de coordonner l'action des différents acteurs qui participent au soutien des familles. Nommé à ce poste, le commissaire en chef de 2^e classe Gaël Dettwiler commente : « Je suis en liaison permanente avec les cellules d'aide aux blessés. Je fais également le lien avec les directions d'administration centrale du ministère, notamment lorsqu'il est nécessaire d'identifier et de réduire des points de blocage. » Sa mission consiste également à identifier les difficultés en termes de réglementation ou de procédure, afin de contribuer à les résoudre. Récemment, Gaël Dettwiler a participé au traitement du cas d'un jeune militaire, père de deux enfants, décédé alors qu'il n'était ni pacsé ni marié avec sa compagne. « Celle-ci n'avait donc légalement droit à rien ou presque, mais nous avons travaillé, en liaison avec le cabinet du ministre, et en accord avec les parents du militaire, pour proposer à cette jeune femme un mariage posthume. Son statut d'épouse lui permet ainsi de bénéficier du versement de prestations financières et des emplois réservés », précise le commissaire. Pour améliorer la situation de certaines familles, la Défense doit faire évoluer des textes qui ne dépendent pas directement d'elle, comme le code des impôts ou celui des pensions civiles et militaires. « Ce sont des chantiers qui sont très longs, car ils nécessitent l'aval de plusieurs ministères, explique Gaël Dettwiler. Des avancées ont déjà été réalisées : nous attendons notamment prochainement la signature du

décret pour la réforme des fonds de prévoyance. Celle-ci va permettre d'augmenter les indemnités versées aussi bien aux blessés qu'aux proches en deuil. »

Autre symbole de l'investissement du ministère : l'action sociale de la Défense prépare un projet de séjour gratuit à l'Igesa dont les proches pourront bénéficier jusqu'à trois ans après le décès du militaire. « Cela va aider la famille à se ressembler et se reconstruire, explique le commissaire Gaël Dettwiler. Tous ces gestes de l'État sont une forme de reconnaissance et de réparation des sacrifices consentis au service de la nation par ces hommes. C'est notre devoir. » ■

Carine Bobbera

Une veuve témoigne

Le major Thierry Serrat a trouvé la mort en Afghanistan le 9 juin 2012 à la suite d'un attentat suicide. Dès l'annonce de son décès, sa femme, Sonia Serrat, a bénéficié d'un accompagnement total de la part du ministère. Elle évoque aujourd'hui cette aide.

COMMENT S'EST MANIFESTÉ LE SOUTIEN DE LA DÉFENSE APRÈS LE DÉCÈS DE VOTRE MARI ?

Dès l'annonce de sa mort, j'ai été portée par une solidarité incroyable. Son chef de corps, ses frères d'armes, ses amis m'ont immédiatement soutenue. Puis j'ai rencontré des représentants de la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre pour la première fois lors de la cérémonie des honneurs funèbres militaires aux Invalides. Ils nous ont pris en charge à 100 %, présents à tous les instants et apportant une précieuse aide juridique et administrative. Ils nous ont également mis en relation avec des associations comme Terre Fraternité, Solidarité Défense, qui nous aident au quotidien. Un an après la disparition de mon époux, je reçois toujours des messages de soutien de la Cabat, des associations et des frères d'armes de mon mari.

CET ACCOMPAGNEMENT VOUS A-T-IL ÉTÉ UTILE PENDANT CETTE PÉRIODE DOULOUREUSE ?

Plus qu'utile, il m'a été indispensable. Quand un tel drame se produit, vous ne vous préoccupez que de votre famille. Tout ce qui est administratif vous paraît complètement dérisoire. Le fait que la Cabat prenne totalement en charge cet aspect représente une aide incomparable. Les membres de la cellule nous épaulent, nous soutiennent, nous couvent, comme une mère protège son enfant. Ils se démènent pour que nous n'ayons besoin de rien et ne soyons pas dans la nécessité.



Juin 2010. Des commandos parachutistes du 2^e REP rendent hommage à l'un de leurs frères d'armes mort au combat en Afghanistan.

A. KARAGHEZIAN © SIRPA TERRE IMAGE

ARMÉES[♦]D'AUJOURD'HUI

Interview du contrôleur général des armées Gérard Delbauffe, président du Souvenir français

« Les commémorations de 2014 réunissent »



R. CONNAN@ICOD

Depuis deux ans, le 11 Novembre constitue la journée de commémoration des morts pour la France. Pourquoi le choix de cette date ?

Le 11 Novembre s'est imposé car il célèbre un événement très présent dans les mémoires : l'armistice, qui marque la fin d'un conflit terriblement meurtrier au cours duquel chaque famille française a perdu au moins l'un des siens et qui a suscité un rassemblement de tous dans

une « union sacrée » sans précédent. Mais, tandis que les Américains honorent leurs morts une seule fois dans l'année – lors du *Mémorial Day* –, les Français peuvent aussi rendre hommage à leurs disparus au cours de cérémonies particulières.

Comment percevez-vous l'évolution des actions mémorielles depuis une dizaine d'années ?

Je constate qu'elle tend vers la diversification. Assister à une manifestation ponctuelle du souvenir a du sens mais reste une parenthèse. Intégrer la mémoire dans certains aspects de l'activité de tous les jours lui confère un caractère plus naturel et beaucoup moins « plaqué ». Loin de « faire son action de mémoire », on s'imprègne de la dimension mémorielle dans l'ensemble de sa réflexion et de son action.

De nombreuses initiatives ont vu le jour : prix de la mémoire dans l'Éducation nationale, tourisme de mémoire, actions culturelles et artistiques. Le succès remporté par ces initiatives montre bien l'intérêt qu'elles suscitent. Ne nous leurrions pas pour autant... Il reste beaucoup à faire et la persévérance de chacun, la confrontation des expériences et des idées demeurent à la base des progrès à réaliser.

Quelle résonance les commémorations en 2014 peuvent-elles avoir au sein de la société ?

L'année à venir est particulièrement riche en rendez-vous marquants. Centenaire de la Grande Guerre, 70^e commémoration des débarquements et de la Libération, mais aussi 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine, qui fait partie de notre Histoire et, à ce titre, ne doit pas être oubliée.

La Mission du centenaire pour la Première Guerre mondiale a été constituée pour aider à l'organisation des célébrations. Elle donne l'impulsion et coordonne l'action de comités qui, sous la responsabilité des préfets, élaborent dans chaque département les manifestations de toute nature qui seront mises en œuvre. Élus, autorités locales, associations, particuliers... Tous les acteurs sont invités à participer à l'organisation de ces événements. Les cérémonies, les expositions, les manifestations culturelles seront donc le résultat d'une action commune. L'information fournie par les médias nationaux et régionaux, par le site internet de la Mission du centenaire (centenaire.org/fr), relayé par le site du Souvenir français, qui est membre du conseil d'administration de la mission, (www.souvenir-francais.com) sensibilise nos compatriotes qui, sans nul doute, seront des acteurs dynamiques de ces manifestations. J'ajoute que cette préparation et ces rendez-vous s'inscrivent dans un mouvement international où sont associés tous les pays ayant participé au conflit.

En ce qui concerne le 70^e anniversaire de 1944, les célébrations doivent rappeler que le combat et la victoire contre le nazisme permettent à nos contemporains de vivre libres. Cette commémoration sera l'occasion de rendre hommage aux acteurs de cette guerre qui sont encore parmi nous. Ils ne sont plus nombreux et connaissent souvent des difficultés pour se déplacer. Accompagnons-les et associons-les à toutes les manifestations. C'est ce que le Souvenir français, héritier notamment de la mémoire des anciens de la 1^{re} armée, du corps expéditionnaire en Italie et de l'armée d'Afrique, veut réussir.

Juin 2008. Dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le Souvenir français, un élève fleurit une tombe sur le Chemin des Dames.



© LE SOUVENIR FRANÇAIS

ront tous les acteurs de la mémoire »



Cérémonie du 11 Novembre dans la cour du lycée Henri-IV, à Paris, en 2012.

A. ROINÉ©ECPAD

Pour beaucoup, le Souvenir français, c'est un calicot tricolore sur une tombe fraîchement repeinte. L'entretien des carrés militaires des cimetières est-il votre seul champ d'action ? Comment vous situez-vous par rapport à d'autres associations comme le Bleu et de France ?

Le Souvenir français est souvent associé à l'entretien des tombes. Cela n'a rien d'étonnant car cette tâche constitue la marque concrète de l'action quotidienne de ses bénévoles – 130 000 tombes sont nettoyées et fleuries chaque année. Nous intervenons dans les carrés militaires mais aussi, désormais, auprès de ces morts pour la France enterrés dans des caveaux privés et dont les proches ont totalement disparu.

Mais cela ne représente qu'un volet de son action. Association de mémoire, sa mission est, en honorant ceux qui

sont morts au service du pays, de faire prendre conscience des valeurs qu'ils ont défendues et que nous devons continuer à porter. Notre rôle consiste à transmettre. Ce que nous concrétisons par l'organisation de voyages scolaires sur des lieux d'histoire, d'activités dans les établissements d'enseignement (conférences, expositions, prix) avec le concours des enseignants.

Le Souvenir français œuvre uniquement dans l'action mémorielle tandis que le Bleu et de France poursuit une mission à caractère social en aidant les anciens combattants. Mais cette année de commémorations sera l'occasion pour toutes les associations de se rassembler. La mémoire est partagée, chacun y a sa propre part. ■

Propos recueillis par la rédaction



Octobre LE MINISTRE DE LA DÉFENSE EN IMMERSION DANS LES FORCES

Après la publication du projet de loi de programmation militaire et l'annonce des restructurations 2014 le 3 octobre dernier, Jean-Yves Le Drian a entamé une série de visites dans les forces. Pendant ces journées entières au milieu des militaires, sorte d'immersion dans les unités, le ministre souhaite privilégier le contact direct pour permettre aux militaires d'exprimer librement leurs aspirations et leurs inquiétudes. Commenant par l'armée de Terre, il s'est ainsi rendu au 152^e régiment d'infanterie de Colmar le 10 octobre, au 2^e régiment d'infanterie de

marine du Mans la semaine suivante et au 4^e régiment étranger de Castelnaudary le 25 octobre. Le ministre, qui souhaite encourager cette concertation élargie et ce contact direct, a demandé aux chefs d'état-major de visiter également leurs unités dans le même esprit, ou de l'accompagner dans certains de ses prochains déplacements. Au programme de chaque visite : temps de dialogue ouvert sous forme de tables rondes et rencontres au cœur des lieux de vie des militaires (logements, lieux de restauration, ateliers), présentations des matériels. À l'issue de

ces échanges, le ministre est intervenu chaque fois devant le personnel de l'unité. Le 25 octobre, à Castelnaudary, il a présenté un train de mesures visant à attribuer une rallonge budgétaire aux bases de défense (BdD) afin de financer des mesures très concrètes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les personnels dans chaque BdD. Trente millions d'euros ont été débloqués début novembre. Ce budget sera consacré aux achats de petit matériel et produits d'usage courant. Au-delà de cette mesure d'urgence, le ministre instaure la créa-

tion d'un comité ministériel des soutiens, qu'il présidera. Il met en place une autorité hiérarchique du commissariat sur les groupements de soutien des bases de défense et renforce les capacités d'arbitrage et de coordination des commandants de BdD. Ces mesures feront l'objet d'une expérimentation avant d'être étendues à l'ensemble du territoire.

Cette tournée des garnisons se poursuivra aux 3^e et 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine mi-novembre (Carcassonne et Castres) et au sein de la brigade d'infanterie de montagne en décembre.



R. PELLEGRINO/ECPAD - ©ARMÉE DE L'AIR - R. CONNAN/DICOD - J. FECHTER/ARMÉE DE L'AIR

AGENDA

21 - 24 NOVEMBRE

Participation du ministère de la Défense au Salon européen de l'Éducation, Paris Expo, Porte de Versailles.



17 NOVEMBRE

Commémoration du 69^e anniversaire de la libération de Strasbourg.

18-22 NOVEMBRE

Exercice Amphitrite dans la région de Castelsarrasin.

23/10 COMMÉMORATION DE L'ATTENTAT DU DRAKKAR À PAMIER

Jean-Yves Le Drian, accompagné de Kader Arif et du général Ract-Madoux, a présidé, au 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers, la commémoration des trente ans de l'attentat du Drakkar. Après s'être entretenu avec les familles des victimes et les rescapés, le ministre de la Défense a

annoncé que la situation des blessés serait réexaminée par les dispositifs d'accompagnement qui ont vu le jour bien après les faits, pour que les victimes d'hier bénéficient de la même solidarité que celles d'aujourd'hui. Dix militaires du 1^{er} RCP ont été décorés pour leur engagement dans l'opération Serval.



9-20/10 UN MILITAIRE FRANÇAIS CHAMPION DU MONDE DE VOLTIGE

Lors de la 27^e édition du championnat du monde de voltige aérienne qui s'est déroulée au Texas aux États-Unis, le capitaine François Le Vot, pilote de l'équipe de voltige de l'armée de l'Air, a remporté le titre de champion du monde en individuel. L'équipe de France de voltige aérienne, composée de 10 pilotes, est également montée sur la première marche du podium. Ces championnats réunissent 18 pays et 70 pilotes sur des épreuves successives durant 10 jours.



12/10 LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE PARTICIPE AU PRIX BAYEUX-CALVADOS

Le ministère de la Défense a participé à la 20^e édition du prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre qui s'est déroulé du 7 au 13 octobre. Lors de la soirée de remise des prix, Pierre Bayle, directeur de la Délégation à l'information et à la com-

munication de la Défense, a remis le prix Photo du public au photographe Javier Manzano pour son reportage intitulé *Le siège d'Alep*. Neuf autres lauréats ont été primés pour des reportages en presse écrite, web journalisme, radio et télé.



13/10 LE PERSONNEL DE LA DÉFENSE PRÉSENT AUX 20 KILOMÈTRES DE PARIS

Plus de 500 militaires et civils de la Défense, toutes armées confondues, ont pris le départ de la 35^e édition des 20 kilomètres de Paris. Aux côtés des 23 000 participants, ils ont couru à travers les rues de la capitale, passant par les jar-

dins des Tuileries et le bois de Boulogne. Le général Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'Air, a remis des trophées aux vainqueurs. L'armée de l'Air est un partenaire majeur de cette course qui rassemble des coureurs de 86 pays.



18-29 NOVEMBRE

Exercice franco-britannique Eagle Sapper en Grande-Bretagne.

21 NOVEMBRE

Remise du prix Sciences et Défense à Polytechnique.

21 NOVEMBRE

2^e édition du Forum Innovation à l'École polytechnique.

25 NOVEMBRE - 13 DÉCEMBRE

Exercice européen Serpente à Solenzara, en Corse.

3 DÉCEMBRE

Séminaire « Le 11 Novembre, histoire, actualité » au 37, rue de Bellchasse, Paris 7^e.

4 DÉCEMBRE

Prix de la reconversion militaire, École militaire.

4 DÉCEMBRE

Colloque intitulé « Serval, retour de la manœuvre aéroterrestre dans la profondeur », Immeuble Chaban-Delmas, Paris 7^e.



NRBC

SE DÉFENDRE CONTRE LA MENACE

Après seize ans d'existence, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'est vue décerner le prix Nobel de la paix en octobre. En France, capacités de destruction massive, menaces liées au bioterrorisme et risques d'accident technologique font l'objet d'une prise en compte gouvernementale. Dans les plans de secours civils comme sur les théâtres d'opération, la Défense s'inscrit dans le dispositif de protection comme acteur de premier ordre. Éclairage sur un sujet anxiogène mais maîtrisé.





© SIRPA AIR

Entretien avec le général de corps aérien André Lanata, sous-chef d'état-major plans de l'État-Major des armées

« Nous sommes prêts à protéger nos forces et à intervenir sur le territoire national »

La Défense possède des compétences de premier plan pour contrer les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Ces capacités lui permettent de garantir l'effort opérationnel, mais aussi de contribuer largement au dispositif interministériel en cas de danger sur le territoire national.

La menace NRBC reste-t-elle un des enjeux de la défense du territoire national ?

Il convient d'abord de rappeler que la menace NRBC se présente sous deux formes : d'un côté les risques tels que la pandémie de grippe H1N1 (2009) ou la catastrophe de Fukushima (2011), de l'autre les menaces effectives à l'encontre des forces françaises caractérisées par les bombes sales ou les attaques chimiques. Les analyses stratégiques du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 ont pris en compte ces deux volets. La menace NRBC n'est pas nouvelle. Nous disposons aujourd'hui d'une expertise développée et d'une grande expérience en la matière. Nos capacités de défense sont d'abord conçues pour garantir l'exécution de nos missions opérationnelles et protéger nos forces projetées. En matière de protection sur le territoire national, le ministère de l'Intérieur joue un rôle premier dans la mise en œuvre des moyens de réponse de l'État. Les armées y contribuent activement en maintenant une aptitude à renforcer le dispositif interministériel.

En quoi consiste le dispositif interministériel NRBC mis en place suite aux recommandations du Livre blanc ?

Afin de répondre à l'éventualité d'une menace NRBC sur le territoire national, un comité stratégique interministériel NRBC a

été créé, sous la présidence du Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale. Le ministère de la Défense y est représenté par son chef de cabinet militaire. L'État-Major des armées (EMA) et la Direction générale de l'armement (DGA) y prennent une part active. Ce comité s'est vu confier la mise en œuvre de la doctrine de l'État pour la préparation et la réponse au terrorisme NRBC. C'est dans ce cadre que l'EMA et la DGA ont contribué à la rédaction d'un plan gouvernemental de réponse au terrorisme NRBC qui recouvre les précédents plans dits « pirate NRBC » : Piratom, Piratox et Biotox. Ce document détaille l'ensemble des actions à conduire par les différents ministères contributeurs.

Pour que ce plan soit efficace, il nous faut développer l'aptitude des différents acteurs à travailler ensemble à travers un dispositif de formation et d'entraînement. La Défense représente 20 % des ressources humaines et budgétaires de ce dispositif qui s'appuie sur le Centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBC d'Aix-en-Provence, et, au niveau des sept zones de défense et de sécurité, sur des centres d'entraînement zonaux. Les armées ont la responsabilité de deux de ces centres, l'un en zone de défense et sécurité Ouest, avec les écoles militaires de Saumur, l'autre dans le Sud-Ouest avec le Centre de formation des techni-

Les armes nucléaires

sont des dispositifs explosifs
nucléaires qui transforment la structure nucléaire des atomes
et dégagent une énergie considérable.
Elles possèdent des capacités de destruction massive.

Les armes radiologiques

utilisent des matériaux radioactifs destinés à être
répandus en poussière.



ciens de la sécurité de l'armée de l'Air de Cazaux. Ces organismes animent des exercices spécifiques de défense NRBC couvrant tout le spectre des capacités. Nous y travaillons la coordination entre services de l'État, mais également la mise en application sur le terrain de savoir-faire techniques à travers des scénarios de crise.

Quelle est la contribution de la Défense à l'effort national ?

Au sein du ministère, la coordination de l'ensemble des actions de défense NRBC est assurée par le comité de pilotage ministériel NRBC. Les armées et la DGA apportent à l'échelle nationale des contributions uniques sur un spectre large : l'expertise NRBC et l'appui à la formation et à l'entraînement spécialisés. D'ailleurs, ces capacités d'expertise s'étoffent puisque le ministre de la Défense a récemment inauguré le nouveau laboratoire du centre DGA Maîtrise NRBC. Ce lieu hautement sécurisé est destiné à la lutte contre la menace biologique.

Sur requête de l'autorité civile, des capacités militaires peuvent également renforcer, si besoin, les services de secours et de sécurité, en fournissant des moyens de détection, de protection individuelle et collective, de décontamination, ainsi que la logistique associée. L'engagement des moyens militaires

spécialisés se ferait alors dans le cadre d'une instruction interministérielle qui précise les principes de mise à disposition de ces capacités au profit des autorités civiles.

Quels enjeux pour demain ?

Dans un contexte budgétaire très contraint, le risque est important que les capacités de défense NRBC passent au second plan. Pourtant, si ces menaces peuvent être considérées comme moins probables, l'importance des conséquences d'un événement NRBC nécessite de rester particulièrement vigilant dans la préparation de ces capacités.

Par ailleurs, la défense NRBC est un domaine qui nécessite une coordination importante entre plusieurs acteurs interministériels (santé, recherche, intérieur...). Il importe donc de poursuivre les efforts d'organisation et de cohérence des capacités mises en œuvre.

Enfin, l'enjeu consiste également à préserver les capacités uniques de la Défense déjà évoquées, de veiller au maintien des savoir-faire et d'être en mesure de faire face aux évolutions technologiques et scientifiques des prochaines décennies, afin de disposer d'une capacité de défense NRBC pleinement opérationnelle et réactive.

Propos recueillis par Éléonore Krempff

Les armes biologiques

sont des armes de destruction massive qui utilisent délibérément des agents pathogènes pour tuer ou blesser.

La détection

est la découverte par tous les moyens possibles de la présence d'agents ou de substances NRBC.



Armes chimiques

des tranchées des Flandres aux rues de Damas

Largement employées lors du premier conflit mondial, les armes chimiques sont utilisées par l'Italie et le Japon dans les années 1930, puis durant la guerre Iran-Irak (1980-1988). Malgré le traité international entré en vigueur en 1997 qui en interdit l'usage, elles ont fait leur réapparition lors du conflit syrien.

Feux aux fumées abondantes ou simples poisons tirés de plantes, les premières armes chimiques font leur apparition dès l'antiquité gréco-romaine. D'abord rudimentaires, elles se perfectionnent et sont de plus en plus employées au fil du temps, mais jamais de façon intensive. À la fin du ^{xix}^e siècle, les nations industrialisées, prenant conscience du danger de leur utilisation et de la nécessité d'interdire leur emploi, concluent plusieurs accords internationaux. **La Convention de La Haye du 18 juillet 1899** est la première étape d'une démarche limitant ou interdisant l'emploi de certaines méthodes de combat, notamment les projectiles ayant pour unique but de répandre des gaz asphyxiants ou délétères.

L'utilisation moderne des substances chimiques comme instrument de guerre remonte au début de la Première Guerre mondiale. Après une tentative limitée dans les Flandres en octobre 1914, l'Allemagne tire 18 000 obus lacrymogènes contre les troupes russes, sur le front oriental, **le 31 janvier 1915**. Mais le froid intense réduit considérablement l'action du gaz, qui ne produit pas d'effets significatifs. **Le 22 avril 1915**, les troupes françaises sont attaquées par l'armée allemande avec du chlore dans la ville belge d'Ypres. Déconcertés, les Français cèdent du terrain, mais les Allemands, surpris par l'effet obtenu, n'exploitent pas cet avantage, faute de réserves disponibles.

Au cours de la Grande Guerre, de nouvelles substances plus toxiques apparaissent sur les champs de bataille comme le phosgène en 1916, ou le gaz moutarde

– également nommé ypérite, car il est utilisé pour la première fois dans le secteur d'Ypres en juillet 1917 – dont l'odeur rappelle celle du condiment. Les empires centraux et les alliés les utilisent dans les grandes opérations militaires, chacun essayant de surpasser l'autre avec ses innovations offensives et défensives.

Le Traité de Versailles, signé le 28 juin 1919, interdit l'emploi des gaz asphyxiants non seulement à l'Allemagne, mais également à toutes les nations contractantes. Il remet en vigueur, en lui donnant une portée plus générale, la Convention de La Haye de 1899.

1936, naissance du tabun et du sarin

Pendant l'entre-deux-guerres, la mise au point des armes chimiques continue néanmoins d'intéresser toutes les grandes puissances, qui conduisent des programmes de recherche pour élaborer de nouveaux agents puissants et concevoir des mesures de protection adéquates.

Le 17 juin 1925, le protocole de Genève, signé par 37 États, interdit l'emploi d'armes chimiques, mais pas leur production ou leur stockage.

Au cours de cette période, elles sont utilisées à plusieurs reprises, notamment par l'armée italienne, qui emploie de l'ypérite en Abyssinie lors de la guerre italo-éthiopienne (1935-1936). Le Japon, gros producteur de gaz de combat, en fera usage contre la Chine de 1937 à 1941. **En 1936**, un chimiste allemand découvre une nouvelle famille d'agents chimiques de guerre qui donne naissance au tabun et au sarin, des neurotoxiques

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, on détectait la présence d'un agent chimique « au nez », c'est-à-dire à son odeur : moutarde, ail, géranium... Le slogan américain proclamait : « Your nose knows. »



dont des doses infimes suffisent à provoquer une mort rapide en agissant sur le système nerveux. Bien que leur emploi ait été envisagé à plusieurs reprises, les armes chimiques ne joueront aucun rôle dans la Seconde Guerre mondiale, exception faite du Japon qui en fait usage en Chine.

Après le conflit, les recherches se focalisent sur les nouvelles substances inventées par l'Allemagne : le tabun, le sarin et le soman. Les États-Unis et l'Union soviétique se dotent de grandes installations de production et cherchent à améliorer les vecteurs disponibles. À la fin des années 1950, plusieurs équipes

alors des cibles désignées et les troupes de la coalition opèrent en première ligne en tenue complète NBC.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques (Ciac) est signée le 13 janvier 1993 à Paris. Entrée en vigueur en avril 1997, ce traité international de désarmement interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'usage des armes chimiques, et prévoit la vérification internationale de ce type de munitions et la destruction de celles-ci. Dans ce cadre, l'Organisation des Nations unies crée, **le 29 avril 1997, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)**. Basée à La Haye, aux Pays-Bas, cette dernière est



À gauche : des soldats du 279^e régiment d'infanterie portent la « cagoule anglaise » (masques à gaz) dans les tranchées.

À droite : à Saint-Saulieu (Somme), un écriteau met en garde les « poilus » contre les risques d'utilisation des gaz.

de chercheurs mettent au point de nouveaux neurotoxiques, les agents V, tel que le VX. Incolores, inodores et insipides ils peuvent être facilement absorbés par le système respiratoire, les yeux, la peau, le tube digestif sans causer la moindre irritation susceptible de signaler leur présence. Difficilement décelables, ils sont très persistants et particulièrement toxiques.

Durant la guerre Iran-Irak (1980-1988), Saddam Hussein utilise des armes chimiques à grande échelle contre l'armée iranienne puis contre sa propre population kurde. **Le 16 mars 1988, la ville frontière de Halabja** est attaquée par des bombes chimiques. De 1990 à 1991, lors de la guerre du Golfe, le danger chimique constitue un des risques majeurs pour les armées occidentales. Les capacités chimiques irakiennes sont

chargée de faire respecter l'interdiction de l'usage des armes chimiques et l'élimination des stocks. **Le 14 septembre 2013, la Syrie adhère** à la convention de 1993. Le 1^{er} octobre, les inspecteurs de l'OIAC se rendent à Damas pour détruire, en plein conflit, un stock estimé à un millier de tonnes de ces armes interdites. Seize ans après son entrée en vigueur, la Ciac a été ratifiée par 190 États, qui représentent 98 % de la population mondiale. Israël et le Myanmar ont signé la convention en 1993, mais ne l'ont pas encore ratifiée et seuls quatre États ne l'ont ni signé ni ratifié (Soudan du Sud, Angola, Égypte, Corée du Nord). Le 11 octobre dernier, l'OIAC s'est vue décerner le 94^e prix Nobel de la paix.

■
Éléonore Krempff

Les armes de destruction massive sont des armes conçues pour tuer une grande quantité de personnes, en visant aussi bien les civils que les militaires. Ces armes ne sont en général pas utilisées sur un objectif très précis, mais plutôt sur une zone étendue d'un rayon dépassant le kilomètre, avec des effets dévastateurs sur les personnes, l'infrastructure et l'environnement.



NRBC

un dispositif de défense proactif



Le danger nucléaire, radiologique, biologique et chimique, de par son caractère protéiforme, requiert des compétences diverses et complémentaires qui sont de plus en plus souvent mises en commun. Pour être toujours plus performant, un centre interarmées de défense NRBC verra le jour en 2014.

L'actualité internationale récente en témoigne, les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) n'ont pas disparu au fil du temps. Elles se sont même diversifiées et amplifiées, sont en perpétuelle évolution et constituent un risque très crédible.

Tenant compte de cette réalité, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 2013 a rappelé la nécessité de disposer de capacités de défense NRBC spécifiques, couvrant l'intégralité du besoin des armées pour faire face à l'ensemble des menaces de cette nature, qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou malveillante.

D'une posture de défense passive, essentiellement centrée sur la protection, la défense NRBC est passée ces dernières années à un dispositif plus proactif.

« Aujourd'hui, par exemple, explique le colonel Jean-Christophe Le Roux, chef de section défense NRBC

interarmées de l'État-Major des armées (EMA), *une équipe de reconnaissance NRBC, capable de détecter une attaque, peut être amenée à participer à une action "interception prolifération" pour contribuer à empêcher le trafic de biens ou de technologies lié à la prolifération d'armes de destruction massive.* » La capacité de départ reste la même, mais la conception de l'emploi des forces a changé, les moyens NRBC offrant désormais un véritable réservoir d'expertise. « Jusqu'à la fin de la guerre froide, ces capacités étaient dispersées et mises en œuvre par des non spécialistes, commente le général de brigade Thierry Plateaux, chef de la division "maîtrise des armements" de l'EMA et président du comité exécutif interarmées NRBC. Elles n'étaient donc pas optimisées dans leur emploi. Depuis la fin des années 1990, avec l'effondrement du bloc soviétique et la professionnalisation des armées, l'interarmisation s'est accrue et un regroupement des compétences s'est opéré avec

Les armes chimiques

utilisent un ou plusieurs produits toxiques pour l'homme, les animaux, voire les plantes.

L'arme peut être létale (agents hématotoxiques, neurotoxiques, vésicants) ou neutralisante de façon temporaire ou permanente (agents incapacitants, neutralisants, vésicants).

**Procédure de décontamination
d'un avion sur la base
aérienne 133 Nancy-Ochey.**



P. BOCK © BA133

notamment la création en 2005 de la seule unité de l'armée de Terre spécialisée dans la défense NRBC, le 2^e régiment de dragons. »

En fonction des armées d'appartenance, la notion de spécialistes n'est pas appréhendée de la même manière. Dans l'armée de Terre, il existe une filière professionnelle NRBC complète alors que dans l'armée de l'Air ou la Marine, la compétence NRBC est plutôt une double spécialité.

Des savoirs fondamentaux et approfondis

Le 2^e régiment de dragons de Fontevraud-l'Abbaye (un peu moins de 900 personnes) représente la plus grande unité capable de mener des actions de fond. L'armée de l'Air possède une section « intervention NRBC » sur la base aérienne de Cazaux et peut s'appuyer sur les compétences des pompiers de l'air de chaque base aérienne (1 200 personnes au total). On peut également trouver des capacités NRBC embarquées à bord des bâtiments de la Marine ou sur les bases aéronavales.

« Le NRBC n'est pas seulement une affaire de spécialistes, nuance le général Plateaux, tout militaire, quel que soit son grade ou sa fonction, suit une formation élémentaire pour être sensibilisé à cette problématique et apprendre à se

protéger. » Ainsi, la défense NRBC, toutes armes confondues, concerne avant tout l'aptitude à se protéger individuellement ou collectivement, tandis que les unités spécialisées agissent pour certaines opérations clefs comme le reconditionnement des matériels et des équipements, la restauration, c'est-à-dire la décontamination ou les traitements thérapeutiques, la remise en condition du personnel après une attaque, ou encore l'investigation épidémiologique. Elles interviennent afin de limiter l'impact d'une attaque ou d'un accident NRBC pour permettre aux forces de continuer leurs missions. Même si leur objectif principal reste la protection des forces armées, elles peuvent également être amenées à agir en renfort ou en complément des moyens civils, sur le territoire national ou au profit de populations d'un pays hôte.

Centres d'expertise à la pointe

Le ministère de la Défense contribue également à la recherche nationale à travers des centres d'expertise très pointus comme le centre Maîtrise NRBC de la Direction générale de l'armement (DGA), expert dans la détection et l'analyse des souches dangereuses, ou bien l'Institut de recherche biomédicale des armées, spécialiste des contre-mesures médicales et du traitement des personnes. Le polygone d'essai de la Section technique de l'armée de Terre à Mourmelon conduit les programmes et mène les expérimentations nécessaires de tous les équipements NRBC avec la DGA.

« Ce réservoir d'expertise est avant tout taillé pour répondre aux moyens que les armées seraient susceptibles de projeter en opération extérieure, précise le général Plateaux. L'ensemble de ces compétences permet d'assurer un système complet de veille, de réaction, d'alerte et de protection qui revêt également un aspect dissuasif pour l'ennemi. »

« Une attaque NRBC n'est pas simple à élaborer, complète le colonel Le Roux, dès lors que nous possédons toutes les protections et contre-mesures utiles, cela peut décourager l'adversaire. Il peut néanmoins utiliser de nouvelles formes ou de nouveaux modes de dissémination d'agents NRBC. Nous devons donc perpétuellement analyser cette menace et la comprendre pour y parer au mieux. La difficulté est de parvenir à connaître aujourd'hui les procédés qui seront utilisés demain tout en rationalisant nos capacités. »

Dans ce sens, un centre interarmées de défense NRBC va ouvrir à Saumur à l'été 2014, afin d'assurer la formation, la préparation opérationnelle, l'expertise NRBC et fusionner les savoir-faire tout en respectant les spécificités propres à chaque armée.

■
Éléonore Krempff

Le prélèvement

consiste à récupérer et à analyser un échantillon potentiellement NRBC à des fins d'identification et au besoin d'établissement de la preuve de l'agression.



Les experts du péril invisible

Le 2^e régiment de dragons, implanté en Maine-et-Loire, est la seule unité entièrement dédiée au traitement de la menace NRBC. Ses hommes s'entraînent toute l'année pour prévenir les risques, gérer les incidents et revenir à l'état antérieur à la situation de crise.

En ce milieu d'après-midi, les équipes prépositionnées du 2^e régiment de dragons, seule composante opérationnelle de l'armée de Terre spécialisée dans la défense contre les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), se mettent en route. L'atmosphère est lourde. L'air, saturé. Au loin, d'étranges nuages de fumée s'échappent d'un entrepôt d'apparence abandonné et désaffecté. Quelques instants plus tôt, l'équi-

page d'un véhicule de l'avant blindé (VAB) qui effectuait une reconnaissance du secteur après une forte explosion a détecté des vapeurs hautement toxiques grâce aux appareils de mesures embarqués dont il dispose. Aux abords de la zone dangereuse, délimitée au préalable par l'équipage de reconnaissance mobile embarquée, l'ambiance est pesante. Alors que les équipes de décontamination se mettent en place, prêtes à recevoir hommes et matériels potentiellement contaminés,



Les hommes du 2^e RD en tenue T3P opèrent avec un appareil portatif de contrôle de la contamination chimique (AP4C).

J.-J. CHATAUD/ICOD

« In no future war will the military be able to ignore poison gas. It's a higher form of killing. »

(« Dans les guerres à venir, les militaires ne pourrons pas ignorer les gaz toxiques. C'est une façon plus puissante de tuer. »)

Fritz Haber, inventeur des premières armes chimiques, prix Nobel de chimie en 1918.

l'équipe de reconnaissance et d'évaluation, l'ERE, se prépare à intervenir. Les hommes et femmes qui composent les deux binômes de reconnaissance revêtent leur scaphandre pressurisé, le Matisec. Avec une vingtaine de kilos d'équipements et de matériels de protection sur le dos, parmi lesquels un appareil respiratoire isolant, ils se dirigent vers la zone à inspecter. À peine le seuil du bâtiment franchi, tous leurs capteurs s'affolent. La zone est contaminée.

Aujourd'hui, l'épaisse fumée qui s'échappe du local n'est qu'un leurre. Il ne s'agit que d'un exercice. Les militaires du 2^e régiment de dragons s'entraînent en permanence, toujours prêts à faire face à un événement de type NRBC. Explosion ou incident nucléaire, nuage toxique, retombées radioactives, attaque chimique... leurs missions se résument en un triptyque : prévenir les risques et menaces, gérer l'événement et restaurer a posteriori. Un escadron du régiment est d'ailleurs en permanence en alerte Guépard au profit des armées, prêt à intervenir dans un très court délai, en appui des forces déployées en opex, ou sur le territoire national, en complément des forces de sécurité civile.

900 hommes et d'importants moyens

Formé de cinq escadrons d'active et d'un escadron de réserve, le 2^e RD regroupe près de 900 hommes. Chaque escadron, organisé en quatre pelotons, est en mesure d'assurer les trois champs d'action de la défense NRBC. Chacun possède un rôle bien déterminé. Un peloton est capable de réaliser des missions de reconnaissance mobile embarquée, un autre d'assurer une reconnaissance évaluative débarquée, tandis que les deux derniers sont prêts à entreprendre des opérations de décontamination. Pour réaliser ses missions, le 2^e RD dispose de moyens importants : 43 véhicules de liaison de reconnaissance et d'appui de décontamination NBC, 26 systèmes de décontamination approfondie, 24 VAB Reco NBC et 16 centres de reconditionnement du personnel. En outre, le régiment dispose de 15 ERE. En conséquence, son spectre d'intervention est très large.

Aujourd'hui, grâce au savoir-faire et aux matériels dont elles disposent, les équipes sont en mesure d'identifier plus de 1 400 produits dangereux différents. Mais avant d'intervenir sur une situation de crise, le rôle du 2^e RD est également de prévenir des risques par le déploiement de détachements de liaison. « Une prévention réussie, c'est l'assurance de ne pas avoir à intervenir,

se plaît à préciser le colonel Marc Caudrillier, chef de corps du 2^e RD. *Dans le NRBC, la menace peut être visible ou invisible et, bien souvent, elle n'est pas clairement définie avant notre intervention. Des effets peuvent intervenir plusieurs jours après une exposition. Voilà pourquoi il faut rester prudent en permanence.* »

En janvier prochain, la France prendra pour un an la tête du bataillon NRBC de la force de réaction rapide de l'Otan, composé d'unités tchèques, polonaises, slovaques, allemandes, hongroises et françaises. Une mission pour laquelle les escadrons du régiment se sont préparés tout au long de l'année, passant avec succès les différents niveaux de certification exigés par l'Otan, dans le cadre d'exercices nationaux et internationaux, dont Steadfast Jazz, qui se déroule actuellement en Pologne, constitue le point d'orgue. ■

Loïc Picard

Les dernières interventions du 2^e RD

L'essentiel des missions réalisées par le 2^e régiment de dragons (RD) correspond à des déploiements d'accompagnement et d'appui.

- **Jusqu'en 2005, Kosovo.** Missions de reconnaissances NBC, notamment dans d'anciennes usines d'armement détruites par les bombardements.
- **Depuis 2006, Liban.** Déploiement régulier d'un détachement d'analyse au profit de la Finul.
- **2011, France.** Alerte à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima (décontamination des avions en provenance du Japon).
- **2011, Libye.** Détachement de liaison face à une éventuelle menace dans le contexte de l'opération Harmattan.
- **2013, Afghanistan.** Décontamination des véhicules et des matériels avant leur rapatriement sur le territoire français. Travail au sein d'un laboratoire expérimental multinational.
- **2013 : Côte-d'Ivoire.** Dans le cadre de l'opération Serval menée au Mali, le 2^e RD est régulièrement mobilisé pour procéder à la décontamination des véhicules et matériels avant leur rapatriement en France dans le cadre de l'allègement du dispositif ou des relèves des unités en place.
- Différents prépositionnements ponctuels à l'occasion de grands événements internationaux (**2004, JO d'Athènes ; 2007, sommet de l'Otan à Riga et coupe du monde de rugby...**).

La protection physique

se traduit par des moyens qui contribuent au renforcement de la capacité de survie, mais qui peuvent réduire la capacité opérationnelle des armées.



LA DÉFENSE NRBC EN APPLICATION

L'armée française dispose de moyens importants pour prévenir les risques et menaces ou encore réagir en cas d'attaque ou d'incident nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC). Elle est ainsi en mesure de mettre en place des processus de décontamination adaptables au monde civil comme aux actions militaires. Chaque soldat peut également être équipé d'une tenue de protection individuelle contre les risques NRBC.

Casque lourd

Appareil normal de protection à visière panoramique ANP-VP modèle F1

Sous-gants carbonés et gants en cuir

Pantalon et veste T3P avec capuche intégrée

Sac de transport de l'ANP-VP F1 avec kit de médicalisation NRBC

Chaussettes carbonées et surbottes en cuir

LA PROTECTION INDIVIDUELLE

La tenue de protection à port permanent (T3P) peut être revêtue par tous les militaires de l'armée de Terre en cas d'intervention en milieu potentiellement contaminé ou suite à un incident de type NRBC. Constituée de deux couches, elle permet une protection anti-liquide, anti-aérosol et anti-vapeur.

ZONE DE DÉCONTAMINATION

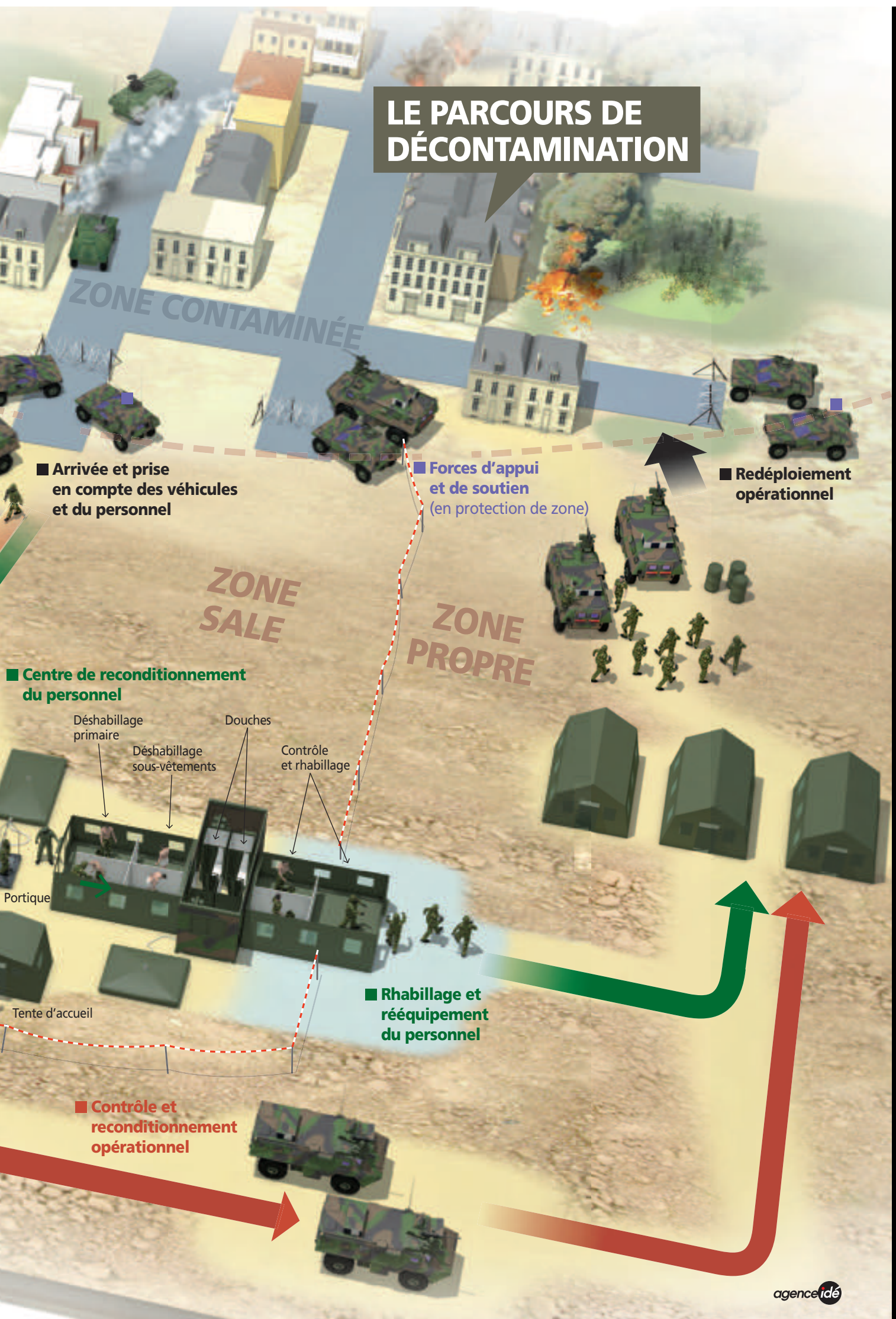
■ Déséquipement et décontamination des matériels sensibles (armes, électronique...)

■ Décontamination des véhicules

Personnel de décontamination en tenue de sauvegarde



LE PARCOURS DE DÉCONTAMINATION



Quand la DGA traque virus et bactéries

Afin de maîtriser les risques biologiques, la Direction générale de l'armement étudie et analyse virus et bactéries dans son centre Maîtrise NRBC situé dans l'Essonne. L'établissement vient d'inaugurer un nouveau laboratoire permettant l'étude de micro-organismes extrêmement pathogènes.

Face à la menace biologique, DGA Maîtrise NRBC apporte son expertise au profit des forces armées. Son champ d'activités se décompose en trois grands pans. Le premier, c'est la connaissance des agents biologiques et de leurs effets sur l'homme et l'environnement. « *Nous nous focalisons sur les plus dangereux pour l'homme, ceux de classe 3 ou 4* », explique l'ingénieure générale de l'armement Françoise Lévêque, directrice de DGA Maîtrise NRBC. À partir de ces analyses, des études et des expertises sont menées afin de maîtriser les risques biologiques. C'est le deuxième pan. Tenues individuelles, masques, équipements de protection de véhicules, matériels de détection, d'identification et de décontamination... Concrètement, il faut que les soldats sur le terrain puissent se protéger d'une éventuelle attaque biologique, mais aussi réaliser des prélèvements en toute sécurité afin que les forces sachent quel virus les menace et comment se décontaminer. Enfin, troisième pan : la contribution à apporter la preuve d'une agression. En cas d'allégations d'utilisation d'armes biologiques, le centre est en mesure d'analyser des échantillons prélevés sur le terrain, d'identifier les bactéries et virus présents et de dire d'où ils viennent grâce à l'analyse de leur carte génétique.

Depuis de nombreuses années, la Direction générale de l'armement (DGA) et le Service de santé des armées (SSA) travaillent en synergie – partage de la bibliothèque de références, de matériels, formation de personnels dans l'une ou l'autre entité – même si leurs domaines sont propres : le Service de santé des armées traite de

l'aspect médical du risque biologique tandis que DGA Maîtrise NRBC se concentre sur la protection physique des personnes, et notamment celles des forces. Ils peuvent également être amenés à intervenir dans le cadre de plans gouvernementaux, comme Biotox, mis en place après les événements de 2001 et déclenché en cas d'attentats ou de menaces d'attentats biologiques.

Le 24 octobre dernier, Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a inauguré le laboratoire P4 de la DGA. La classification P4 d'une telle entité indique qu'il peut porter ses études sur des micro-organismes très pathogènes. Parfaitement hermétique, il constitue une enceinte permettant aux spécialistes accrédités d'y exercer en toute sécurité, pour eux et pour l'environnement.

Travail en scaphandre pressurisé

L'accès n'est possible qu'en scaphandre pressurisé. Il demeure toujours en dépression par rapport à l'extérieur : rien ne s'échappe du bâtiment, le flux d'air va de l'extérieur vers l'intérieur. Pour accéder au cœur du laboratoire, les experts en biologie de la DGA doivent franchir plusieurs sas sécurisés équipés de douches de décontamination. Situé dans l'Essonne, ce laboratoire – le premier de ce type au sein du ministère de la Défense – vient combler une lacune capacitaire contre la menace biologique. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a rappelé que face au risque nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, il convient d'anticiper les évolutions de la menace en maintenant une avance technologique dans le domaine de la protection.

Les contre-mesures médicales

ont pour but de prendre en charge les conséquences vitales ou fonctionnelles d'un événement en traitant les maladies, les blessures ou intoxications observées. Des mesures préventives peuvent être préconisées afin de réduire de façon significative l'impact de l'incident NRBC.

« Pour mieux répondre aux menaces grandissantes dans le domaine biologique, la Défense a décidé d'investir dans deux laboratoires qui sont complémentaires, permettant de manipuler des virus vivants de classe 4. Des virus contre lesquels il n'existe encore aucun traitement connu », a déclaré le ministre de la Défense lors de l'inauguration du laboratoire de la DGA.

La capacité P4 de la Défense comprendra deux laboratoires distincts. Le premier, celui de la DGA, dédié aux activités de connaissance du risque, de caractérisation et d'essais des équipements de protection contre la menace biologique. Il sera mis en service début 2014. Il aura pour missions la lutte contre la prolifération biologique, la connaissance des menaces dans ce domaine, ainsi que l'évaluation des équipements de détection et de décontamination. Le second, celui du Service de santé des armées, sera quant à lui en charge de la mise au point de diagnostics, thérapeutiques et prophylaxies (vaccins et antiviraux).

Philippe Dupas

Agents et dangers biologiques

Les agents biologiques (bactéries, champignons, parasites, virus...) sont présents partout et la plupart du temps inoffensifs.

Pour établir leur dangerosité, des niveaux ont été établis :

- **Niveau 1** : agents ne causant généralement pas de maladie chez l'adulte en bonne santé (varicelle...).
- **Niveau 2** : agents associés à des maladies humaines dont la transmission se fait par blessure cutanée, ingestion ou exposition à une membrane muqueuse (hépatite B, hépatite C, Salmonelle...).
- **Niveau 3** : agents indigènes ou exotiques dont la contagion peut se faire par l'air et qui peuvent avoir des conséquences sérieuses voire mortelles (typhus, fièvre jaune, tuberculose, Sras).
- **Niveau 4** : agents dangereux ou exotiques avec un fort risque de décès et une transmission par l'air, ou les agents similaires dont le risque de transmission est inconnu (Ebola, fièvre bolivienne, fièvre de Lassa).

Analyse d'un échantillon
inconnu au centre DGA
Maîtrise NRBC.



S. LEMAGNEN@DGA/COMM/SERECOM

La classification française des agents biologiques a été définie en mai 1994
par un décret du Conseil d'État relatif à la protection des travailleurs
contre les risques résultant de leur exposition à des agents biologiques et modifiant le code du travail.



Chant d'honneur

Lors des prochaines commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918, les clairons entonneront la *Sonnerie aux morts* en mémoire des soldats tombés durant la Première Guerre mondiale et de tous ceux morts pour la France. Cet hommage musical, né en 1931 grâce au général Gouraud, puise en partie ses origines dans les sonneries traditionnelles britanniques et américaines dédiées aux morts.



10 juin 2010, base avancée de Tora, Afghanistan. Une cérémonie a lieu à la mémoire d'un soldat mort au combat.

En ce 14 juillet 1931, alors qu'a lieu le ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, tambours et clairons de la garde républicaine entament les premiers accords de la *Sonnerie aux morts*. Chargé d'émotion, le morceau de moins d'une minute semble éternel, sans âge. Il est pourtant joué pour la première fois.

Jusqu'à cette date, les cérémonies d'hommage ou de commémoration, qui s'étaient multipliées depuis la fin de la Première Guerre mondiale, étaient traditionnellement marquées par une minute de silence mais sans musique particulière. Partant de ce constat, le général Gouraud, alors gouverneur militaire de Paris et héros de la Grande Guerre, envisage de compléter le traditionnel cérémonial par une sonnerie nouvelle, dite « aux morts ». Invité à des commémorations à l'étranger, l'officier avait été frappé par l'émotion que suscitaient chez les participants *Last Post*, la sonnerie aux morts britannique, et *Taps*, celle des Américains.



Ces mélodies tristes et solennelles qui résonnent longtemps dans les esprits, expriment en quelques notes le sentiment de perte. Il charge donc le chef d'escadron Pierre Dupont, chef de la musique de la garde républicaine, de composer un hymne qui honorerait les disparus de la Grande Guerre. C'est chose faite en 1931 et, preuve du succès de cette initiative, le ministre de la Guerre rend cette sonnerie réglementaire dès 1932. Elle sera dorénavant systématiquement jouée en prélude à la minute de recueillement.

Quelles sont les sources d'inspiration de cette composition ? Sans doute les sonneries aux morts anglo-saxonnes qui avaient si fortement impressionné le général Gouraud. Les Britanniques se seraient eux-mêmes inspirés des Hollandais qui, durant la campagne de Flandres, à la fin du XVII^e siècle, utilisaient une sonnerie appelée *Tatoo* pour annoncer la fin de la journée et la fermeture des barils de bière juste avant l'extinction des feux.

Mais, aujourd'hui encore, de nouvelles hypothèses voient le jour. La partition composée par Pierre Dupont pourrait puiser ses racines dans un hymne aux morts dont on ne connaît pas l'origine. Une autre version, plus surprenante, lierait la *Sonnerie aux morts* française à *La Marseillaise*. En effet, les dernières mesures de la sonnerie, bien que dans un tempo différent, pourraient être inspirées de l'hymne national français.

Jusqu'à nos jours, la partition originale, écrite en si bémol, a gardé cette tonalité dans les musiques d'in-

fanterie. Celles de cavalerie jouent en revanche la composition une tierce au-dessus, en mi bémol. Sonnerie réglementaire, elle est par conséquent interprétée par des instruments d'ordonnance, tandis qu'aux États-Unis la sonnerie aux morts est jouée par des instruments d'harmonie, prenant ainsi une dimension que l'on pourrait juger plus mélodique. Mais au-delà de leurs différences, *Taps*, *The Last Post* ou la sonnerie française aux morts ont en commun de susciter l'émotion chez n'importe quel auditeur. ■

Margaux Thuriot



En haut : le compositeur de la *Sonnerie aux morts*, Pierre Dupont, chef de la musique de la garde républicaine. Ci-dessus : la partition annotée par son auteur.

La légende de *Taps*

Juillet 1862, Harrison's Landing, Virginie. En pleine guerre de Sécession, le capitaine unioniste Robert Ellicombe perçoit les gémissements d'un soldat agonisant. Il le transporte derrière la ligne de front pour lui porter secours et découvre avec stupeur qu'il s'agit de son propre fils, engagé dans les rangs confédérés. Il sollicite de sa hiérarchie l'autorisation de lui rendre hommage. La cérémonie a lieu et le capitaine demande à la musique de l'unité de jouer les quelques notes griffonnées sur un bout de papier qu'il a trouvé sur le corps de son fils : *Taps*, la sonnerie aux morts américaine, est interprétée pour la première fois.

Cent cinquante ans plus tard, il est difficile de discerner les parts de légende et de réalité dans ce récit. Mais une autre version,

moins romanesque, des origines de ce morceau fait également référence à la guerre de Sécession. Le général David Butterfield, commandant de la 3^e brigade appartenant à la 1^{re} division du 5^e corps d'armée du Potomac et son joueur de bugle, l'engagé Olivier Willcox Norton, auraient composé les quelques notes de la sonnerie aux morts à partir de la sonnerie d'extinction des feux (*Extinguish Lights*), que le brigadier général trouvait trop formelle. Celui-ci décida de baptiser cette nouvelle sonnerie *Taps*, en référence à un air entendu dans les rangs britanniques intitulé *Tap Toe*. Selon la légende, *Taps* fut jouée à la nuit tombante pour honorer les soldats ayant combattu et péri durant la *Seven Day's Battle*, la bataille de sept jours.



Beyrouth 23 octobre 1983 : attentat du Drakkar

Un soldat français tient la main de son camarade prisonnier des décombres de l'immeuble Drakkar à Beyrouth, au Liban. Le bâtiment de huit étages s'est écroulé après l'explosion d'un camion suicide bourré d'explosifs. Cinquante-huit parachutistes y ont perdu la vie. Ils appartenaient à la Force multinationale de sécurité à Beyrouth. C'est à ce jour l'événement le plus meurtrier pour l'armée française depuis la fin de la guerre d'Algérie.

J. FARHAT/AFP IMAGE FORUM

Attentat du Drakkar

Année noire au Liban

Après les massacres de Sabra et Chatila, une force de sécurité s'installe à Beyrouth-Ouest. Mais les attentats se multiplient et, le 23 octobre 1983, 58 soldats français sont tués dans l'immeuble baptisé Drakkar. Les Français, qui quittent Beyrouth le 31 mars 1984, auront perdu 92 soldats.

À la fin du mois d'août 1982, l'armée israélienne assiège la capitale du Liban depuis deux mois, espérant y détruire les derniers éléments de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Afin de trouver une issue au conflit, les États-Unis, la France et l'Italie obtiennent la mise en place d'une force multinationale d'interposition (FMI) pour protéger le départ de l'OLP du Liban. Cette mission s'achève le 13 septembre.

Appuyer les forces libanaises

Le 14 septembre, Bachir Gémayel, président de la République, est assassiné et, deux jours plus tard, des milices chrétiennes massacrent les civils palestiniens des camps de Sabra et Chatila. L'émotion est immense, provoquant le maintien de la FMI, renforcée d'une unité britannique et rebaptisée Force multinationale de sécurité à Beyrouth (FMSB). Sa mission est d'appuyer les forces armées libanaises dans la protection des populations civiles de Beyrouth. La FMSB comprend une composante terrestre qui s'installe à Beyrouth-Ouest avec, du nord au sud, 2000 soldats français répartis sur 35 postes, 1200 Italiens surveillant les camps palestiniens de Chatila et Bourj el-Barajneh et 1200 marines américains autour de l'aéroport. Ce dispositif à terre est lui-même appuyé par une puissante force navale interalliée croisant au large de Beyrouth. Équipée et entraînée par les alliés, l'armée libanaise se déploie à nouveau dans l'ensemble de la ville. C'est

sans compter avec l'action de l'Iran et de la Syrie, qui agissent par procuration au Liban grâce à leurs alliés locaux, parmi lesquels le récent Hezbollah. Durant le mois d'août 1983, la milice chiite Amal attaque Beyrouth et bombarde l'ambassade de France, faisant cinq victimes. Quelques jours plus tard, c'est au tour des Druzes du Parti socialiste progressiste (PSP) de frapper la capitale libanaise depuis la montagne du Chouf. Du 19 au 22 septembre, la force navale riposte par des tirs d'artillerie et un raid aérien français. Pour autant, les unités terrestres ne sont pas engagées, maintenant l'illusion de la neutralité alors que tous les partis opposés au gouvernement libanais les considèrent désormais comme

hostiles. Seize soldats français sont tués du 22 juin au 23 octobre. Pour réduire la vulnérabilité des troupes françaises, celles-ci sont regroupées. La 3^e compagnie du 6^e régiment d'infanterie parachutiste, formée d'appelés volontaires des 1^{er} et 9^e régiments de chasseurs parachutistes, prend ainsi ses quartiers, le 27 septembre, dans un immeuble de huit étages baptisé Drakkar, face au quartier Chatila.

Deux attentats quasi simultanés

Le 23 octobre, à 6h17, la sentinelle en observation sur le toit de Drakkar voit exploser le quartier général des forces américaines. Sept minutes plus tard, un camion chargé d'explosifs force l'entrée du poste jusqu'à la rampe d'accès de l'immeuble. À 6h30, Drakkar n'est plus qu'un amas de ruines. Les Américains ont perdu 241 hommes et les Français 58. Pendant quatre jours et quatre nuits, les sauveteurs s'acharnent pour tenter d'extraire ce qui reste de vie de cet amoncellement de pierres. Les deux attentats, quasi simultanés, sont revendiqués par trois mouvements dont le Hezbollah. L'implication de la Syrie et de l'Iran paraît évidente, mais sans preuve formelle. En réponse, le 17 novembre 1983, huit Super Étendard décollent du porte-avions *Clémenceau* et larguent 34 bombes sur la caserne Cheikh Abdallah dans la plaine de la Bekaa. Le 21 décembre, une nouvelle attaque à la voiture piégée tue un autre parachutiste français et treize civils. Le début du mois de février 1984 est l'occasion de nouveaux combats dans la capitale. L'armée libanaise se fissure face au PSP et à Amal. Les alliés évacuent Beyrouth, Britanniques en tête le 8 février et Français en dernier le 31 mars. Les pertes françaises totales s'élèvent à 92 soldats tués. ■



COLONEL MICHEL GOYA
chef du bureau recherche du Centre de doctrine d'emploi des forces

© J.-J. CHATARD/DICOD

GUERRES ET ARMÉES NAPOLÉONIENNES Nouveaux regards

Réunissant les contributions d'une trentaine de chercheurs, conservateurs et universitaires, tous spécialistes de l'histoire impériale, ce recueil d'études explore et met en lumière des aspects encore peu connus des campagnes

de la Grande Armée (la conscription et le recrutement, la captivité et la mort dans les armées napoléoniennes, la propagande...). L'ouvrage s'attache aussi à cerner les rapports complexes qu'entretinrent, pendant dix ans, la politique, la guerre et la société. Cette

série d'articles, étayés d'annexes très documentées, participe aux récents et multiples renouvellements de l'historiographie de l'Empire. Bien que rédigé par de nombreux contributeurs, l'ensemble conserve une belle cohérence et le style offre une lecture agréable pour le grand public.

Sous la direction d'Hervé Drévilion, Bertrand Fonck et Michel Roucaud, coédité par Nouveau Monde éditions, la Fondation Napoléon et le ministère de la Défense - DMPA, 562 p., 29 €

VAINCRE SANS GLOIRE - Le corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942 - juillet 1944)



Issu d'une thèse de doctorat récompensée par plusieurs prix, cet ouvrage renouvelle l'histoire du corps expéditionnaire français en Italie. Sans jamais perdre de vue le récit des opérations militaires, l'auteur interroge les nombreux enjeux qui ont présidé à la constitution de cette armée : retour des armes françaises en Europe, souci de légitimer à nouveau la fraternité d'armes entre Européens et troupes nord-africaines, nécessité d'aplanir les rivalités entre les anciens officiers de l'armée d'Afrique, réticents à renier Pétain, et ceux des Forces françaises libres. Si la contribution du corps expéditionnaire commandé par le général Juin

fut bien décisive dans la victoire alliée – notamment à Monte Cassino –, l'auteur souligne que la violence des combats, les souffrances endurées par les civils ainsi que la prolongation de la guerre sur d'autres fronts auront laissé à de nombreux soldats le sentiment d'une campagne mal reconnue.

Julie Le Gac, coédition Les Belles Lettres et le ministère de la Défense - DMPA, 624 p., 29,50 €

1918 LA TERRIBLE VICTOIRE

Après 1914, le destin du monde, Max Gallo achève son histoire de la Première Guerre mondiale avec 1918, la terrible victoire. Comme à l'accoutumée, l'académicien plonge immédiatement le lecteur dans l'action, ici au cœur des foules en liesse qui défilent à Paris, Metz ou Strasbourg. Mais la victoire est terrible et malgré la joie et les cloches de toutes les églises de France qui sonnent, les fantômes des millions de morts hantent un monde qui vient de sombrer. Récit vivant, ce 1918 montre tout ce qui a changé et tout ce qui est en germe au moment où l'armistice est signé.

Max Gallo, XO Éditions, 256 p., 17, 90 €



LA GUERRE IRAN-IRAK Première guerre du Golfe 1980-1988

Le conflit Iran-Irak fut une guerre totale, l'une des plus longues du xx^e siècle. Directeur de recherches à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, Pierre Razoux retrace les raisons de cet affrontement qui fut tout à la fois militaire, économique et idéologique. Une synthèse précise et détaillée qui permet aussi de décrypter les problèmes actuels de ces deux pays, qu'il s'agisse de la crise du nucléaire iranien ou des luttes de pouvoir à Bagdad.

Pierre Razoux, éd. Perrin, 608 p., 27 €

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES DRONES MILITAIRES ?

Depuis la première guerre du Golfe, l'utilisation des drones militaires s'est considérablement intensifiée. Ayant pour mission d'acquérir des images, de détecter des émissions électromagnétiques ou de cibler des objectifs, ces aéronefs sans pilote renseignent en temps réel les forces au sol et leur donnent un avantage tactique majeur. Cet ouvrage, rédigé à la suite d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale en octobre 2012, analyse, aussi bien en France qu'à l'étranger, les besoins des armées en matière de drones. Il expose également les initiatives prises par les industriels européens pour répondre à ces besoins. Un livre référence sur la question.

Sous la direction de Pierre Pascallon et Jean-Christophe Damaisin d'Arès, Prividef Éditions, 224 p., 25 €

